ESTIMATES

Courts Administration Service

Performance Report

For the period ending
March 31, 2005

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament.

The Estimates of the Government of Canada are structured in several parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve.

The Report on Plans and Priorities provides additional detail on each department and its programs primarily in terms of more strategically oriented planning and results information with a focus on outcomes.

The Departmental Performance Report provides a focus on results-based accountability by reporting on accomplishments achieved against the performance expectations and results commitments as set out in the spring Report on Plans and Priorities.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of funds.

©Her Majesty the Queen in Right of Canada, represented by
the Minister of Public Works and Government Services Canada — 2005

Catalogue No. BT31-4/93-2005
ISBN 0-660-62923-2

This document is available on the TBS Web site at www.tbs-sct.gc.ca
This document is available in alternate formats on request.

Available in Canada through your local bookseller or by mail from
Canadian Government Publishing — PWGSC
Ottawa, Canada K1A 0S9

Telephone: (613) 941-5995
Fax: (613) 954-5779 or 1-800-565-7757 (Canada and U.S.A.)
Orders only: 1-800-635-7943 (Canada and U.S.A.)
Internet: http://publications.gc.ca

Foreword

The Government of Canada has made continuous improvement in its management practices a priority since *Results for Canadians: A Management Framework for the Government of Canada* was tabled in Parliament in the spring of 2000. Driving the government's pursuit of management excellence is its vision to provide Canadians with a responsive government, which serves citizens and manages itself as a unified, coherent enterprise; an innovative government supported by a highly-qualified public service equipped to leverage information and make the best use of public funds while balancing risk; and an accountable government which answers clearly and openly for its performance to Parliament and to Canadians.

Departmental performance reports play a key role in the cycle of planning, monitoring, evaluating, and reporting results to Parliament and citizens. They are at the heart of accountability in government.

Departments and agencies are encouraged to prepare their reports following principles for effective public reporting (provided in the *Guide for the Preparation of the 2004-05 Departmental Performance Reports*: http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr1/04-05/guidelines/guide_e.asp). Based on these principles, an effective report provides a coherent and balanced picture of performance that is brief and to the point. It focuses on outcomes (benefits to Canadians and Canadian society) and describes the contribution the organisation has made toward those outcomes. It sets performance in context, associates performance with earlier commitments, explains any changes, and discusses risks and challenges faced by the organisation in delivering on these commitments. Achievements realised in partnership with other governmental and non-governmental organisations are also discussed. Supporting the need for responsible spending, it links resources to results. Finally, the report is credible because it substantiates the performance information with appropriate methodologies and relevant data.

This departmental performance report (along with those of many other organizations) is accessible from the Treasury Board of Canada Secretariat Internet site: http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/estime.asp. Readers wishing a high level, whole of government overview of the Government of Canada's efforts to improve quality of life should refer to *Canada's Performance 2005* available at the same internet address. This report is structured around three broad policy areas (Sustainable Economy, Canada's Social Foundations and Canada's Place in the World) and, in its electronic version, links to relevant Departmental Performance Reports. *Canada's Performance 2005* also contains a special overview of the government's efforts to improve the well-being of Aboriginal peoples.

The Government of Canada is committed to continually improving reporting to Parliament and Canadians. The input of readers can do much to ensure that Departmental Performance Reports and other reports are enhanced over time.

Comments or questions can be directed to:

Results-based Management Directorate
Treasury Board of Canada Secretariat
L'Esplanade Laurier, Ottawa, Ontario K1A OR5
OR at: rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

106-00869/

Courts Administration Service
2004–2005

Departmental Performance Report

Approved

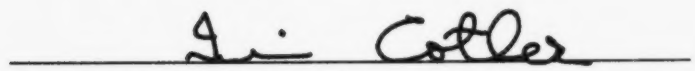

The Honourable Irwin Cotler
Minister of Justice
and Attorney General of Canada

Table of Contents

SECTION I — OVERVIEW **1**

Message from the Acting Chief Administrator 2
Management Representation Statement 3
Summary Information 4
Raison d'être *4*
The Courts *5*
Overall Performance 7
Operating Environment *8*
Context *8*

SECTION II—ANALYSIS OF PERFORMANCE BY STRATEGIC OUTCOME **10**

Analysis of Performance by Strategic Outcome 11
Risks and Challenges 12
Performance Accomplishments 13
Registry Services *13*
Judicial Support *17*
Corporate Services *19*

SECTION III — SUPPLEMENTARY INFORMATION **24**

Organizational Information 25

SECTION IV—OTHER INFORMATION **32**

Offices of the Courts Administration Service 33

SECTION I — OVERVIEW

Message from the Acting Chief Administrator

I am pleased to present the *Performance Report* of the Courts Administration Service (hereinafter also referred to as "the Service") for the period ending March 31, 2005. This relatively new organization was established on July 2, 2003, by the *Courts Administration Service Act*.

The purpose of this report is to explain to Canadians how the achievements of the Service make a difference in their lives. It also reports on the status of commitments made in the *Report on Plans and Priorities* for 2004–2005.

This new organization consolidates the former registries of the Federal Court of Canada and the Tax Court of Canada, and provides support and services to the Federal Court of Appeal, the Federal Court, the Court Martial Appeal Court of Canada and the Tax Court of Canada. Its role is to facilitate access to these Courts by members of the public seeking judicial redress, and to safeguard the independence of the judiciary. To achieve these aims, the Service requires stable funding and is working closely with the four Chief Justices to determine precisely what each of the Courts requires by way of support. Meanwhile, it continues to negotiate with Treasury Board Secretariat to develop a more effective and sustainable approach to funding.

Since its inception, the Service has been committed to setting up systems that will enable the organization to effectively support the Courts it serves while providing the best value for public funds. The consolidation process has required several high-order organizational development activities, which the Service has implemented with minimal disruption to its clients.

Building an organization demands the concerted effort of many people. Teamwork, dedication and professionalism are essential ingredients in such an undertaking. I therefore wish to express my sincere appreciation to the Chief Justices, Judges and Prothonotaries for their support, to the staff of the Service for their continued commitment to excellence in service delivery, and to public officials from several provinces and territories, who provide support under existing arrangements. Moreover, I would like to acknowledge the assistance of the officials in the Office of the Minister of Justice and Attorney General of Canada and the various central agencies.

R.P. Guenette

Management Representation Statement

I submit for tabling in Parliament the 2004–2005 Departmental Performance Report (DPR) for the Courts Administration Service.

This document has been prepared based on the reporting principles contained in the Treasury Board of Canada Secretariat's *Guide for the Preparation of 2004–2005 Departmental Performance Reports*:

- It adheres to the specific reporting requirements.
- It uses an approved Business Lines structure.
- It presents consistent, comprehensive, balanced and accurate information.
- It provides a basis of accountability for the results pursued or achieved with the resources and authorities entrusted to it.
- It reports finances based on approved numbers from the Estimates and the Public Accounts of Canada.

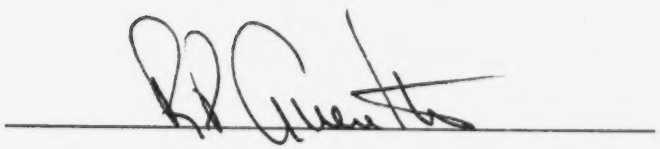

Name: R.P. Guenette

Title: Acting Chief Administrator

Date: September 16, 2005

Summary Information

Raison d'être

The Courts Administration Service is a relatively new organization that was established by amalgamating the former registries of the Federal Court of Canada and the Tax Court of Canada. A 1997 report of the Auditor General had concluded that consolidating the registries of the Federal Court of Canada and the Tax Court of Canada would save money, facilitate planning and improve the efficiency of resource use by these Courts (see http://www.oag.bvg.gc.ca/domino/other.nsf/html/fed_e.html)[1] The amalgamation took effect on July 2, 2003, with the coming into force of the *Courts Administration Service Act*, S.C. 2002, c. 8 (see http://laws.justice.gc.ca/en/C-45.5/index.html).

The role of the Service is to provide administrative services (registry, judicial and corporate) to four courts of law — the Federal Court of Appeal, the Federal Court, the Court Martial Appeal Court of Canada and the Tax Court of Canada (the "Courts"; see below for a description of these four Courts). These services make it easier for individuals, companies, organizations and the Government of Canada to bring disputes and other matters to the Courts. They also enable the Courts to hear and resolve the cases before them fairly, efficiently and quickly.

The mandate of the Service is to:

- ensure the efficient provision of service to the Courts;
- enhance the judicial independence of the Courts by placing them at arm's length from the Government of Canada; and
- enhance accountability for the use of public money.

The Service is committed to providing the public with effective, timely, fair and accurate access, in either official language, to the litigation processes of the Courts while enhancing judicial independence.

The Courts Administration Service is responsible for meeting the Courts' requirements and for ensuring that the public has access to the Courts and to their records. The specific functions carried out by the Courts Administration Service include:

- providing litigants and their counsel with services relating to court hearings;
- informing litigants of rules of practice, court directives and procedures;
- maintaining court records;
- processing documents filed by or issued to litigants, and recording all proceedings;

[1] On October 28, 1994, the Honourable Allan Rock, Minister of Justice and Attorney General of Canada, announced a study of the registries of the Federal Court of Canada and the Tax Court of Canada to examine whether the courts should be regionalized and merged, and their administrative support services consolidated. By an Order in Council in May 1995, the Governor in Council requested that the Office of the Auditor General of Canada examine the Federal Court of Canada — Trial Division and the Tax Court of Canada with respect to the costs and benefits of possible regionalization and/or merger of the courts and consolidation of the administrative support services.

- serving as a depository to allow for the enforcement of decisions made by the Courts and federal administrative tribunals, such as the Canada Industrial Relations Board and the Canadian Human Rights Tribunal;
- providing Judges, Prothonotaries[2] and staff with library services; and
- providing Judges, Prothonotaries and staff with appropriate facilities and security.

The Courts

The Courts served by the Service are superior courts of record. They were established by the Parliament of Canada pursuant to its authority under section 101 of the *Constitution Act, 1867*, to establish Courts "for the better Administration of the Laws of Canada."

The **Federal Court of Appeal** has jurisdiction to hear appeals of decisions of the Federal Court and the Tax Court of Canada and certain statutory appeals from federal administrative tribunals as stated in the law. It also has exclusive jurisdiction to hear applications for judicial review of decisions of 14 federal boards, commissions and tribunals listed in section 28 of the *Federal Courts Act* (see http://laws.justice.gc.ca/en/F-7/index.html). Parties to a proceeding in the Federal Court of Appeal may be granted leave, or permission, to appeal the decision of the Federal Court of Appeal to the Supreme Court of Canada if the case involves a question of public importance. Pursuant to section 5(1) of the *Federal Courts Act*, the full judicial complement of the Federal Court of Appeal consists of the Chief Justice and twelve Judges. On March 31, 2005, the Federal Court of Appeal consisted of the Chief Justice and ten Judges, together with two Supernumerary Judges. There were two vacancies. For further information on the Federal Court of Appeal, please refer to www.fca-caf.gc.ca.

The **Federal Court** is a court of first instance. It has original, but not exclusive, jurisdiction over cases by and against the Crown (including Aboriginal law claims), proceedings involving admiralty law, intellectual property law and national security, and jurisdiction conferred by 110 federal statutes. The Federal Court also has exclusive jurisdiction to hear applications for judicial review of the decisions of all federal boards, commissions and tribunals other than those over which the Federal Court of Appeal has jurisdiction (see above). This jurisdiction includes, in particular, applications for judicial review of decisions of the Immigration and Refugee Board. Pursuant to section 5.1(1) of the *Federal Courts Act*, the full judicial complement of the Federal Court consists of the Chief Justice and thirty-two full-time Judges. On March 31, 2005, the Federal Court consisted of twenty-nine full-time Judges, three Supernumerary Judges, three Deputy Judges and six

[2] A Prothonotary is a judicial officer of the Federal Court who is appointed by the Governor in Council pursuant to section 12 of the *Federal Courts Act* and who assists in the expeditious disposition of the Court's business. Prothonotaries are responsible for more than 75 percent of the Federal Court's proceedings under case management. For further information, please refer to Rules 50 and 51 of the *Federal Courts Rules* (see http://laws.justice.gc.ca/en/F-7/SOR-98-106/index.html).

Prothonotaries. There were four vacancies. For further information about the Federal Court, please refer to www.fct-cf.gc.ca.

The main function of the **Court Martial Appeal Court of Canada** is to hear appeals from courts martial, which are military courts established under the *National Defence Act*, and which hear cases under the Code of Service Discipline found in Parts III and VII of that Act. Judges of the Federal Court of Appeal and the Federal Court, as well as incumbent trial and appellate Judges of the provincial superior courts, are members of this Court. On March 31, 2005, the Court Martial Appeal Court of Canada consisted of a Chief Justice and sixty-four Judges. The Honourable Edmond P. Blanchard was appointed Chief Justice of the Court Martial Appeal Court of Canada effective September 17, 2004. For further information on the Court Martial Appeal Court of Canada, please refer to www.cmac-cacm.ca.

The **Tax Court of Canada** has exclusive, original jurisdiction to hear appeals and references under twelve separate acts of Parliament. Most of the appeals made to the Court relate to income tax, the goods and services tax, or employment insurance. While many appeals are subject to procedures similar to those of the Federal Court, appeals under what is known as the "informal procedure" are heard as informally and expeditiously as circumstances and considerations of fairness permit. On March 31, 2005, the Tax Court of Canada consisted of the Chief Justice, nineteen Judges, five Supernumerary Judges and four Deputy Judges. For further information on the Tax Court of Canada, visit www.tcc-cci.gc.ca.

Because the Courts it serves are itinerant, the Courts Administration Service must provide services across Canada and abroad when required. The Service therefore maintains a head office in Ottawa and 16 local offices. Nine of these offices are staffed by Service employees, while the others are housed in provincial and territorial court offices and staffed by employees of those courts on a contractual basis.

To accommodate the Courts in centres where the Service has no local offices, the Service arranges to use provincial court accommodations, leases commercial accommodations, or partners with other levels of government. Judges conduct hearings in facilities other than courtrooms, including Band offices on Indian reserves, conference halls, hotel meeting rooms, gymnasiums, legion halls and even church rectories. The Service also maintains unstaffed court accommodations in London, Ontario.

Planned Spending ($ millions)	Total Authorities ($ millions)	Actual Spending ($ millions)
54.3	56.2	55.4

Total Human Resources

Planned (FTEs*)	Actual (FTEs*)	Difference
600	562	38

*Full-Time Equivalents.

Overall Performance

The Service is a relatively new organization, created in July 2003 by amalgamating the registries of the Federal Court of Canada and the Tax Court of Canada. In its first two years the Service has been dedicated to extensive organizational groundwork. In its first year the focus was on consolidating the two registries, and in 2004–2005 the work shifted to more closely integrating the two organizations.

In 2004–2005 the Service undertook several initiatives to continue to harmonize the two registries: employees were collocated, policies and procedures were reviewed, employees were cross-trained, and information systems and work tools were consolidated.

The Service also conducted an exhaustive review and redesign of the organizational structure. As a result of that review, four new branches were created to enhance the support services provided to the judiciary, a new Branch of Best Practices and Modernization was created to review and modernize the organization's work processes, and the new service line of Corporate Services was created to oversee internal functions. This structure will provide an enhanced role for Regional Director in the decision making process.

Throughout the year the Service continued to take advantage of emerging technologies to improve the delivery of its services. Systems to digitally record court proceedings continued to be used in several courtrooms, and progress was made on implementing electronic filing of court documents.

As part of its outreach activities, the Service hosted an open house and participated in various forums to better inform the Canadian public and the legal community about registry activities and the restructuring of the Courts. In addition, the Service continued to work closely with the provinces and territories to provide itinerant court services across the country.

Notwithstanding the many changes that took place, the Service continued to provide a high level of service to the judiciary and to the Canadian public throughout the year. During the consolidation and integration process, Service staff has remained committed to facilitating broader public access to the Courts, processing cases more efficiently and improving the effectiveness of the Service's support to the Courts.

As recorded in the 2004–2005 Public Accounts of Canada, the Service received $56.2 million in funding from Parliament. The actual amount of funds spent in that year was $55.4 million, resulting in a lapse of $0.9 million (numbers may not add up due to rounding).

Operating Environment

The Courts Administration Service is entirely funded through yearly appropriations submitted to Treasury Board and approved by Parliament. The Service also receives revenue through filing fees, fines and sales of copies of filed documentation, including copies of judgments and orders. These revenues are deposited to the Government of Canada's Consolidated Revenue Fund. In 2004–2005, this non-respendable revenue amounted to $2 million.

The Courts Administration Service was able to stabilize some of its funding in 2004–2005. For example, the Service secured an ongoing stream of funding to deal with the high numbers of immigration cases being referred from Citizenship and Immigration Canada and from the Immigration and Refugee Board (IRB). The increased volume is mainly the result of the *Immigration and Refugee Protection Act*, which came into force in summer 2002. In its wake, the IRB has been clearing its backlog of cases, generating a greater-than-usual number of applications for judicial review and adding to the caseloads of the Federal Court, the Federal Court of Appeal and the registry of the Courts Administration Service. The funding obtained in 2004–2005 and future years will help ensure that the number of backlogged immigration cases does not grow.

The Service has also secured ongoing funding to support three Judges appointed in December 2002 pursuant to the *Anti-terrorism Act*. This funding goes toward judicial assistants, registry officers, law clerk personnel, court reporters and translation costs.

Additional Judges were appointed pursuant to the *Anti-terrorism Act* in 2003 and in 2004. The Service plans to approach Treasury Board in 2005–2006 to seek more funding for support staff and other expenditures related to these new judicial appointments.

Context

The creation of the Courts Administration Service was in part a response to the Auditor General's 1997 *Report on the Federal Court of Canada and the Tax Court of Canada*, which detailed several concerns about management practices and the effective use of resources such as court facilities. Among other things, the report recommended the registries of the Courts be consolidated to improve accountability and cost-effectiveness.

The effective use of facilities, particularly courtrooms, has continued to be a challenge for the Service. Scheduled hearings are frequently cancelled at the last minute after the parties agree to an out-of-court settlement. However, one option to address this — double-booking hearings in anticipation of a cancellation — would be a disservice to the litigants.

Controlling support costs is becoming more and more difficult in light of the Courts' increasing workloads. The past few years have seen a significant increase in applications to the Courts, especially in immigration cases that have resulted from the *Immigration and Refugee Protection Act*. The Federal Court's immigration and refugee workload

roughly doubled between 1995 and 2000 and increased substantially again between 2002 and 2004. The Courts have also been faced with longer court proceedings, especially those associated with Aboriginal land claims and self-government cases.

Court-related security requirements have presented another challenge. With the changes to the Federal Court's mandate under the *Anti-terrorism Act* and other legislation, security requirements have become more numerous and more stringent, driving up the cost of maintaining adequate security for Judges, public servants and other users of Service facilities and courtrooms.

The Courts Administration Service budget has been strained in other ways. For example, at the request of the Chief Justice, four Federal Court Prothonotaries were appointed between 2000 and 2005, as were three Federal Court Deputy Judges in 2004–2005. But the Service has never received funding to support any of these positions. Instead, the organization has financed up to now the additional expenditures through internal reallocations.

Alignment with Government of Canada Priorities

The Courts Administration Service is committed to achieving the following strategic outcome:

> The public has effective, timely and fair access, in either official language, to the litigation processes of the Federal Court of Appeal, the Federal Court, the Court Martial Appeal Court of Canada and the Tax Court of Canada.

The mandate of the Service is aligned with the Government of Canada's strategic outcome *Safe Communities*, which embodies a range of federal initiatives addressing policing, law enforcement, national security, corrections and emergency preparedness. The Service's role enhances the Canadian legal system by providing a range of support services to the Courts and ensures the Canadian public has access to the Courts and their records.

SECTION II—ANALYSIS OF PERFORMANCE BY STRATEGIC OUTCOME

Analysis of Performance by Strategic Outcome

Strategic Outcome

The Service has one strategic outcome:

The public has effective, timely and fair access, in either official language, to the litigation processes of the Federal Court of Appeal, the Federal Court, the Court Martial Appeal Court of Canada and Tax Court of Canada.

Expected Results

Intermediate Outcomes

- to improve the service delivery and the effectiveness of the Courts Administration Service in supporting the Federal Court of Appeal, the Federal Court, the Court Martial Appeal Court of Canada and the Tax Court of Canada
- to promote the judicial independence of the Federal Court of Appeal, the Federal Court, the Court Martial Appeal Court of Canada and the Tax Court of Canada

Immediate Outcomes

- to improve service delivery

Plans, Priorities and Commitments

Registry Services

1. Serving the Courts across Canada
2. Harmonization of registries
3. Digital recording
4. Outreach

Judicial Support

5. Judicial support
6. Improved utilization of courtrooms
7. Construction of the Pierre Elliott Trudeau Judicial Building
8. Toronto Federal Judicial Centre Project
9. Relocation of staff in Montréal

Corporate Services

10. Human Resources
11. Human Resources Modernization
12. Government On-Line
13. Modern Comptrollership
14. Security

Program, Resources and Results Linkages

The Service is made up of three key service lines: Registry Services, Judicial Support and Corporate Services.

- **Registry Services** provides the Courts with litigation support processes. These include processing documents filed by or issued to litigants, attending court sittings, recording proceedings, providing information to litigants, maintaining custody of the records and information base required by the Courts, and issuing legal instruments to enforce the Courts' decisions. These services give the public and the legal community greater access to the judicial system.

  Planned spending in Registry Services for fiscal year 2004–2005 was $22.3 million. Actual spending in 2004–2005 was $23.1 million.

- **Judicial Support** provides a range of support services to the Judges and Prothonotaries, including executive officers, judicial assistants, library employees, and other staff who provide direct support to the judiciary in fulfilling their responsibilities. These support services ensure the judiciary can hear and resolve cases fairly and efficiently.

  Planned spending in Judicial Support for fiscal year 2004–2005 was $11.7 million. Actual spending for 2004–2005 was $12.8 million.

- **Corporate Services** provides services in finance, human resources, informatics, information management and telecommunications. This business line also oversees facilities management, translation, chauffeurs, court ushers, strategic planning, communications, internal audit and evaluation, and security for both the Courts and the Service. These internal services enhance the professionalism of Service employees and enable them to manage the Courts effectively.

  Planned spending in Corporate Services for fiscal year 2004–2005 was $19 million. Actual spending for 2004–2005 was $18.2 million.

Risks and Challenges

Improving Security

The Courts Administration Service is responsible for security for the Courts and its own staff. The security of Judges, Prothonotaries, staff and members of the public in facilities managed by the Service is of vital importance. At the same time, the need for security must not impede public access to the Courts. Security is particularly important because of changes to the Federal Court's mandate under the *Anti-terrorism Act* and other legislation, which have increased security requirements. In addition, the Service, together

with the Federal Court, is designated as an Emergency Preparedness Centre to ensure that the Federal Court can continue to perform its judicial duties in an emergency.

The Service is also committed to improving the security, accessibility and integrity of computer systems containing judicial information, while safeguarding privacy and judicial independence. This would involve adopting the "Blueprint for the Security of Judicial Information" prepared by the Canadian Judicial Council. Adherence to these guidelines would benefit both the judicial system and those third parties whose information requires special protection under the law.

Technological Change

One challenge facing the Service is rapid technological change and the need to take advantage of technology to improve the level of service. The Service has already made use of technologies that allow videoconferencing, digital recording, remote hearings and the electronic filing of documents. It will increasingly adopt these technologies in the Courts it serves.

Budgetary Restraint vs. Judicial Requirements

Another ongoing challenge for the Service is keeping costs in check while ensuring the independence of the judiciary. The need for budgetary restraint must always be weighed against the need to ensure the judiciary has the support and services it requires to hear and resolve cases quickly and free of influence. Keeping support costs in check is becoming increasingly difficult given the growing workload of the Courts.

Alternative Dispute Resolution

Another trend affecting the Service is the growing use of Alternative Dispute Resolution (ADR) in the Federal Court of Appeal and the Federal Court. ADR involves an informal process, such as mediation, in which the intent is to resolve the dispute without a formal trial. Although ADR helps clear up backlogged cases and free up court services, it has created new requirements for judicial support and for additional space.

Performance Accomplishments

Throughout 2004–2005 the Service continued to work toward consolidating and integrating the various organizational structures of the registries that had served its four Courts. A major focus for the Service was a review of all corporate and operational activities, which resulted in several major organizational changes.

Registry Services

1. Serving the Courts across Canada

Planned Activities	Results
Continue to serve the Courts across Canada	Continued to strengthen relationships with the provinces and territories in providing court services across Canada

The Service continued to build on its relationships with the provinces and territories in providing itinerant court services across the country. Of the Service's 16 regional offices, seven are collocated with and staffed by provincial or territorial staff on a contractual basis. In addition, the Service continued to use provincial and territorial courtrooms in many locations, and also partnered with other levels of government. The Western Region facilitated an annual two-day conference, at which senior officials from Regina, Saskatoon, Whitehorse and Yellowknife met to share best practices and enhance service delivery in these offices.

2. Harmonization of Registries

Planned Activities	Results
Collocate various registry offices; cross-train existing staff; review policies and procedures and supporting best practices; harmonize information systems; improve electronic access	Montréal registries collocated in September 2004; training sessions delivered to registry staff; new branch of Best Practices and Modernization has been mandated to review work processes and procedures; information systems consolidated in many ways

The Montréal registries were collocated in September 2004 as scheduled. The Toronto registries will be collocated in 2006 once construction of the new building is complete.

The cross-training of staff became a priority in 2004–2005, with the intent to maximize the use of the Service's resources and provide a single point of service for all four Courts.

An Operational Advisory Committee was established to provide advice and recommendations to the Chief Administrator and senior management on issues affecting Services operations. This Committee oversees the coordination of Registry activities and the cross-training of staff.

A new branch of Best Practices and Modernization, created in consultation with the Chief Justices, was mandated to review registry work processes and procedures, with a view to modernizing operational activities and making service delivery more effective. The Best Practices and Modernization Branch is made up of four divisions:

- Business Process Re-engineering: this division will review and redesign the organization's work processes over the next two to three years, beginning with a review of the Service's business processes and related practices and procedures.
- Operational Improvements and Statistics: this division will seek to improve operational processes without significantly changing current case management systems, and will look for ways to streamline and harmonize the organization's methods of collecting statistical information.
- Judicial Process Modernization: this division will examine the services offered to Judges and Prothonotaries with a view to modernizing service delivery tools and methods. It will solicit judicial participation in such pilot projects as e-courtrooms

and e-filing, and will seek the views of Judges and Prothonotaries on the use of new technologies, including digital recording.

- Operational Training: this division has been tasked with developing operational training policies, determining operational training requirements, developing training plans and coordinating training activities.

Several initiatives were undertaken to standardize and harmonize the organization's information systems:

- Information Technology (IT) procurements were centralized, resulting in substantial cost savings.
- A Business Solutions Services group was established to gather information about client needs and propose IT solutions.
- An Information Management Service Division was created to provide consolidated support to both the Service and the Courts.

3. Digital Recording

Planned Activities	Results
Develop a strategy for full deployment	Committee established to evaluate current system; business case in development

Digital recording continued to be used in four courtrooms to record court proceedings, and resulted in a reduction in the use of court reporters for those sittings.

During the year a project team, the Modernization Committee in the Montréal regional office, took the lead in evaluating the current digital recording system and is developing requirements based on the needs of the four Courts. A business case will be developed for this initiative, and registry staff and the judiciary will be consulted to ease the transition between the current procedures and the utilization of the new technology.

4. Outreach

Planned Activities	Results
Evaluate Internet site; review arrangement with University of Montréal on publication of judgments; enhance communication strategy to foster better understanding	Improved and updated Internet site, and created consolidated Intranet site; began new three-year contract with the University of Montréal; hosted open house and participated in several forums to heighten public awareness; continued partnership with post-secondary institutions

As a result of feedback obtained from the public and from ongoing consultations conducted through the internal Web Working Group and the Judges Technology Committee, it was determined that website updates should be a priority, and should

reflect the specifics of each Court. As a result, the functionality of the site was improved and more content added to provide more relevant information to the public.

A consolidated Intranet site was created by the Web Working Group/Intranet Committee, which will now focus on site maintenance, quality control and improving access. The Service also continued to work toward standardizing and implementing a system of electronic filing of court documents, which is being considered for use by Courts across the country. Plans are being developed for a pilot project in 2005 that would allow electronic filing of proceedings with the Federal Court.

The contract with the University of Montréal to host the decisions databases of the Courts was reviewed, and a new three-year contract was put into place. The University of Montréal is modernizing its web infrastructure to enhance the retrieval functionality and the methods of publication for judgements. The new functionality will reduce delays, enhance access and improve the overall publication process for decisions being posted on the Courts' websites.

To heighten public awareness of the judiciary and registry processes, the Courts Administration Service hosted open houses and symposia, and members of the judiciary and Service personnel participated in seminars.

The Federal Court of Appeal, the Federal Court and the Service hosted an open house in Montréal in April 2004, giving the legal community an opportunity to meet with Judges and Service personnel and learn more about the restructuring of the Courts, the consolidation of their registries and the resulting challenges.

A meeting of the Federal Court of Appeal and the Federal Court's Bench and Bar Liaison Committee in November 2004 provided an informal forum for members of the Bar to meet with federally appointed Judges and the Chief Administrator to discuss issues of concern to the Bar that fall outside the mandate of the Rules Committee.

The Service also continued to encourage partnership with elementary schools, high schools, colleges and universities to educate young Canadians on the role and jurisdiction of the Courts and their registry. In 2004–2005, the Service's Montréal office once again accepted one student from Ahuntsic College's judicial program as a trainee during the winter session. The Service's Toronto office provided facilities for nine moot courts and offered month-long field placements to students enrolled in Seneca College's Court and Tribunal Diploma Program.

Judicial Support

5. Judicial Support

Planned Activities	Results
Examine support services provided to judiciary; study roles of judicial administrators, judicial assistants and the law clerk programs; review and consolidate all services provided to judiciary	Four new branches created to streamline support to judiciary; integrated departmental approach to the provision of judicial support

To provide efficient and cohesive support and assistance to Judges and other judicial officers, a new Branch of Judicial Services was created under the responsibility of the Deputy Chief Administrator. This Branch will provide support to the Judges and Prothonotaries through the services of the judicial administrators, executive officers, law clerks, revisers, judicial assistants and library employees. During the year, a pilot project was developed to extend the law clerk services to the Prothonotaries. The services of the revisers were reviewed, and an extended and better integrated service is in the process of being implemented.

In addition, three new branches of Registrar were created — one for the Federal Court of Appeal and the Court Martial Appeal Court of Canada, one for the Federal Court, and one for the Tax Court of Canada. These new branches provide various litigation support services, including processing documents filed by or issued to litigants, attending court sittings, recording proceedings, providing information to litigants, maintaining custody of the records and information databases required by the Courts, and issuing legal instruments to enforce the decisions of the Courts.

In order to facilitate the integration of registry support services and improve client service, a cross-training program was developed and delivered to all registry staff across the country.

6. Improved Utilization of Courtrooms

Planned Activities	Results
Ensure courtrooms are shared and made available to other organizations, where possible	Actively monitored courtroom utilization and, where possible, made courtrooms available to other organizations

The effective use of facilities remained a challenge in 2004-2005. The Service actively monitored courtroom utilization in an effort to make its courtrooms available to other organizations, such as quasi-judicial tribunals, without compromising the appearance of judicial independence.

As a result of additional judicial appointments in 2003 and 2004 the capacity of the Courts to schedule court sittings has increased. This has led to an increase of over 73% in the number of sittings days in 2004 over 2003. In terms of the number of days available in all courtrooms for sittings, over 60% of sitting days were consumed in 2004 by the Courts and by other organizations. The Service continues to build on its relationship with the provinces and others to ensure that the message is communicated that courtrooms within its compliment can be made available for use when not in use by the four Courts it supports.

7. Construction of the Pierre Elliott Trudeau Judicial Building (PETJB)

Planned Activities	Results
Continue plans for design and construction	Architectural and engineering drawings, and tender and contract documents, were finalized

During 2004–2005 architectural and engineering drawings, and tender and contract documents, were finalized for this new headquarters in Ottawa. In the spring of 2004, the Courts Administration Service and Public Works and Government Services Canada (PWGSC) completed a joint submission to Treasury Board requesting Effective Project Approval for the PETJB. The project schedule calls for the building to be completed in the spring of 2009. Construction of the PETJB will allow the Service to consolidate under a single roof the Judges, staff and courtrooms that are currently housed in four buildings. This much-awaited project will result in greater efficiency for the Service and more convenience for the public.

8. Toronto Federal Judicial Centre Project

Planned Activities	Results
Continue construction to meet target of occupancy in early 2006	Construction continued on schedule; interior designed

Construction continued on this new leased facility in 2004–2005. Once completed, the Centre will house the staff of the former Tax Court of Canada, located at 200 King Street West, and the staff of the former Federal Court of Canada, located at 360 University Avenue, thus eliminating the duplication of services and providing more convenience for the public while facilitating the cross-training of employees.

9. Relocation of staff in Montréal

Planned Activities	Results
Relocate staff in Montréal	Staff relocated in September 2004

As planned, the Montréal staff of the former Tax Court of Canada was relocated in September 2004 to the Montréal offices of the former registry of the Federal Court of

Canada. The move out of the former leased space will save PWGSC about $430,000 a year.

Corporate Services

10. Human Resources

Planned Activities	Results
Demonstrate commitment to investing in learning; develop a strategic human resources plan to address recruitment and development issues; refine Law Clerk Program and the Registry Officer Development Program	Developed Continuous Learning Policy and Guidelines and expanded Learning Needs Analysis Project; did not develop a strategic human resources plan or review the Law Clerk program because of a shortage of human resources personnel; completed vacancy management and attrition plan and made progress on developing a viable succession plan; moved Registry Officer Development Program to the Best Practices and Modernization Branch

To demonstrate its commitment to learning, in 2004–2005 the Service developed a Continuous Learning Policy and Guidelines, and expanded the Learning Needs Analysis Project to include all Service employees.

In addition, the Human Resources (HR) branch delivered in-house sessions on team building, preparing for an interview, résumé writing, and supervisor skills development. In February 2005 the Service also established a reward and recognition program that acknowledges outstanding performance, long and faithful government service, and constructive suggestions for improving the organization.

Because of a government-wide shortage of skilled human resources personnel, the Service was unable to recruit human resources advisors, and therefore a strategic human resources plan could not be developed. However, a vacancy management and attrition plan was completed and communicated to senior management to assist them with their human resources planning. Progress was also made on developing a viable succession plan through a combination of the development of internal staff and the recruitment of outside resources

As a result of the merger, there is a need to review the Law Clerk recruitment program to ensure its consistency within the Service. However, because of a lack of resources in the HR branch, this was not accomplished in 2004–2005.

The Registry Officer Development Program has been moved from the HR branch to the new Best Practices and Modernization Branch. A new Operational Training Division was created, and during the year the division carried out its mandate in successfully updating

and revising all Registry Officer Development programs of the former Federal Court of Canada and Tax Court of Canada to reflect the new organization. Training for these new programs has already started and will be provided as required.

11. Human Resources Modernization

Planned Activities	Results
Establish local labour–management consultation committees (LLMC); establish informal conflict management system (ICMS); for line managers, develop and deliver training on decision making and accountability	Will start LLMC meetings in fiscal year 2005–2006; still developing ICMS, which came into effect April 1, 2005; restructured top line of the organization to give line managers larger decision-making role; currently working on second line of management

Because of a heavy workload in the HR branch and a lack of HR advisors, the Service was not able to schedule any local labour–management consultation committee (LLMC) meetings. However, two national labour–management consultation committee meetings were held. LLMCs are planned for 2005–2006.

In line with the informal conflict management system (ICMS), which came into effect on April 1, 2005, the Acting Chief Administrator has appointed a Senior Officer responsible for the program, which will be fully implemented in 2005–2006. Training will be provided to senior management and to all employees.

In 2004–2005 the Service reviewed its management structure, which resulted in a new organizational structure that gives senior managers an enhanced role in decision making process. The Senior Management Committee was restructured to represent every branch in the organization, both at headquarters and in the regions.

12. Government On-Line

Planned Activities	Results
Run pilot project on electronic filing of documents for the Federal Court of Appeal, the Federal Court and the Court Martial Appeal Court of Canada; implement electronic payment of Court filing fees; implement new phase of electronic filing at Tax Court of Canada; expand access on public counter computers; new case management system	Delayed pilot project on e-filing to 2005 while more consultation and review undertaken; delayed implementation of electronic payment system for Court filing fees; progress made on new case management system

In 2004–2005 the Service decided to delay rolling out a pilot project on e-filing so that it could conduct more consultations with key stakeholders, and review more closely the

impact on the organization's operational activities. During the year, additional consultation was carried out with lawyers, Judges and registry staff. The pilot is now expected to be launched early in fall 2005. The implementation of electronic payment of Court filing fees has also been delayed, and will be included in the e-filing pilot project.

In 2004–2005 the Tax Court of Canada started sending decisions electronically to the parties to appeals filed in the Atlantic Provinces. The paper copies of the decisions continued to be sent to the parties, in accordance with the *Tax Court of Canada Act*. The initial feedback from the parties has been very positive and this project is being expanded to appellants from all provinces. An amendment to the *Tax Court of Canada Act* relating the method of communicating Court decisions to the parties is included in Bill C-52, and once that legislation is adopted the Court's rules of procedure will be amended.

Public access computers in Ottawa, Toronto, Montréal, Vancouver, Edmonton, Québec City and Winnipeg were configured to allow the public to access the Courts Administration Service website, the websites of the four Courts, the hearing lists and the decisions databases.

In 2004–2005 the Service created the Best Practices and Modernization Branch. The first objective of the new branch is to review the operational practices and procedures of the registry with a view to modernizing them. This review will involve documenting and reviewing the practices of the two former organizations. During the year, progress was made on a new case management system, which will integrate the best practices of the two former organizations and provide enhanced online services to the public. Proposed changes to online services will be discussed with the modernization committees of the organization to ensure they will meet the needs of the public, the parties and the internal clients. New services, such as docket queries, will be offered to the public.

The second objective of the Best Practices and Modernization Branch is to give internal clients the option of working either with an electronic file or a paper copy of documents. This is the first step toward being able to offer more online services to the public. Some amendments to the rules of procedures will have to be considered in 2005–2006 and 2006–2007 to enable the public to fully take advantage of online technology.

13. Modern Comptrollership

Planned Activities	**Results**
Implement more effective accountability regime to ensure effective use of resources; develop organization-wide performance measures	Internal Audit and Evaluation division conducted first audit; formed Internal Audit and Evaluation Committee to conduct annual reviews; developed policies, a manual and an audit and evaluation work plan

The Courts Administration Service has done considerable work to implement modern management practices. All managers are provided with monthly financial statements of

their responsibility centers and detailed salary management information. These two financial reports assist managers in their decision-making process. Furthermore, consultation is taking place with senior management to revamp the salary management system. This work is being handled by the Financial Management Division. The monthly financial reports will also be updated and streamlined. Management practices continue to be modernized and policies rewritten to reflect new delegation by central agencies and the Service.

The governance regime is well under way. The Acting Chief Administrator has established a Senior Management Committee, which encompasses senior staff from all the branches of the Service. Senior management meets at least once a month to discuss strategic directions and policies. The Chief Justices of two federal Courts (the Federal Court of Appeal and the Federal Court) have met with the senior management team to provide their views and expectations of the Service. The Chief Justice of the Tax Court of Canada is scheduled to meet with the team in late fall 2005. Regional representation now forms an integral part of the senior management team and assists in establishing organizational priorities. This restructured management team is focused on accountability and the cost-effective use of resources allocated to the Service by Parliament, and sets priorities and new directions for the Service. The Audit and Risk Management Committee met several times during the year to approve terms of reference for two audits (human resources and physical security).

The comptrollership initiative is being replaced by the Management Accountability Framework. As part of this initiative, working groups were established to create a Program Activity Architecture for the Service. Ongoing work will be done on developing and implementing the Management Accountability Framework.

In line with the Government of Canada's Modern Comptrollership reform, the Service set up an Internal Audit and Evaluation Division in March 2004. During the 2004–2005 fiscal year the division completed its first audit for the Service and initiated two others. This division also provided expert advice on the establishment of the Service's Audit and Evaluation Committee, which is intended to facilitate communication between internal auditors and evaluators, external auditors and the Senior Management Committee. The committee will conduct annual reviews to ensure the Service is meeting its risk management obligations; complying with laws, regulations and policies; and meeting standards of ethical conduct.

In 2004–2005 the Internal Audit Division also developed its governance structure, including policies, internal audit standards and a process manual, and developed a risk-based audit and evaluation work plan for the next several years.

14. Security

Planned Activities	Results
Develop comprehensive security policy and security protocols for hearings and for transmitting sensitive documents	Drafted comprehensive security policy and security protocols; developed security training presentation

In 2004–2005 the Service drafted comprehensive policies and protocols for security at hearings and for the transmission of sensitive documents. A security training and awareness presentation was developed and presented to several representatives from the regional offices in Vancouver, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Saskatoon, Regina, Whitehorse and Yellowknife. The Service plans to make this presentation an integral part of all staff training.

In addition, security requirements are being taken into account in the design of the new Federal Judicial Centre in Toronto and the Pierre Elliott Trudeau Judicial Building in the National Capital Region.

SECTION III — SUPPLEMENTARY INFORMATION

Organizational Information

Courts Administration Service's Management Structure and Service Lines, 2004–2005

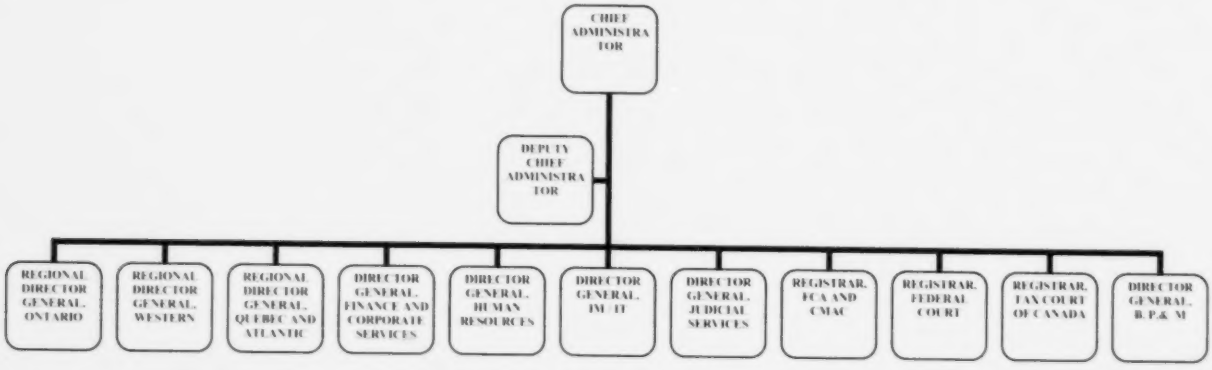
CHIEF ADMINISTRATOR
DEPUTY CHIEF ADMINISTRATOR
REGIONAL DIRECTOR GENERAL, ONTARIO
REGIONAL DIRECTOR GENERAL, WESTERN
REGIONAL DIRECTOR GENERAL, QUEBEC AND ATLANTIC
DIRECTOR GENERAL, FINANCE AND CORPORATE SERVICES
DIRECTOR GENERAL, HUMAN RESOURCES
DIRECTOR GENERAL, IM / IT
DIRECTOR GENERAL, JUDICIAL SERVICES
REGISTRAR, FCA AND CMAC
REGISTRAR, FEDERAL COURT
REGISTRAR, TAX COURT OF CANADA
DIRECTOR GENERAL, B.P.& M

IM / IT – **Information Management and Information Technology**
FCA - **Federal Court of Appeal**
CMAC - **Court Martial Appeal Court of Canada**
BP & M - **Best Practices and Modernization**

The Courts Administration Service is made up of three key service lines: Registry Services, Judicial Support and Corporate Services.

- **Registry Services** provides the Courts with litigation support. This includes processing documents filed by or issued to litigants, attending court sittings, recording proceedings, providing information to litigants, maintaining custody of the records and information required by the Courts, and issuing legal instruments to enforce the Courts' decisions. These services give the public and the legal community greater access to the judicial system.

- **Judicial Support** provides a range of support services to Judges and Prothonotaries, including executive officers, judicial assistants, library employees and other staff who provide direct support to the judiciary in fulfilling their responsibilities. These support services ensure the judiciary can hear and resolve cases fairly and efficiently.

- **Corporate Services** provides services in finance, human resources, informatics, information management and telecommunications. This business line also oversees facilities management, translation, chauffeurs and court ushers, strategic planning, communications, internal audit and evaluation, and security for both the Courts and the Service. These internal services enhance the professionalism of Service employees and enable them to support the Courts effectively.

Table 1: Comparison of Planned to Actual Spending (including Full-Time Equivalents)

($ millions)	2002–03 Actual Spending [2]	2003–04 Actual Spending [2]	2004–2005 Main Estimates	2004–2005 Planned Spending [3]	2004–2005 Total Authorities [4]	2004–2005 Actual Spending [4]
Courts Administration Service [1]	55.7	54.2	54.3	54.3	56.2	55.4
Total [5]	**55.7**	**54.2**	**54.3**	**54.3**	**56.2**	**55.4**

Total	55.7	54.2	54.3	54.3	56.2	55.4
Less: Non-Respendable revenue (see table 7)	(9.7)	(6.0)	–	(7.6)	(7.6)	(5.4)
Plus: Cost of services received without charge (see table 4)	18.1	14	–	17.1	17.1	19.2
Net cost of Department	**64.1**	**62.2**	**54.3**	**63.8**	**65.7**	**69.2**

Full-Time Equivalents	**601**	**581**	**–**	**600**	**–**	**562**

[1] The Courts Administration Service Act came into force on July 2, 2003, and consolidated the former registries of the Federal Court of Canada and the Tax Court of Canada. Before the 2003–2004 fiscal year, the two entities were reported on separately. For 2003–2004, each organization had its own RPP, but the 2003–2004 DPR and Public Accounts were consolidated. As of 2004–2005, all reports have been consolidated.

[2] Source: 2002–2003 and 2003–2004 DPR respectively.

[3] Source: 2004–2005 RPP.

[4] Source: 2004–2005 Public Accounts.

[5] Total includes contributions to employee benefits plans. Reference should be made to the discussion under Table 3: Voted and Statutory Items.

Table 2: Use of Resources by Business Lines (or Program Activities)

2004–2005				
	Budgetary			Total
	Operating	Total: Gross Budgetary Expenditures	Total: Net Budgetary Expenditures	
Courts Administration Service				
Main Estimates	54.3	54.3	54.3	54.3
Planned Spending	54.3	54.3	54.3	54.3
Total Authorities	56.2	56.2	56.2	56.2
Actual Spending	55.4	55.4	55.4	55.4

Note: As per the Guide for the Preparation of 2004–2005 Departmental Performance Reports, some columns have been deleted because they are not applicable.

Table 3: Voted and Statutory Items

Vote or Statutory Item	Truncated Vote or Statutory Wording	2004–2005			
		Main Estimates	Planned Spending	Total Authorities	Actual
30	Operating expenditures	47.7	47.7	50.5	49.6
(S)	Contributions to employee benefit plans	6.6	6.6	5.7	5.7
	Total	**54.3**	**54.3**	**56.2**	**55.4**

Notes:

- Numbers in columns may not add up due to rounding.
- The variance between total authorities ($50.5M) and actual spending ($49.6M) is $0.9M. For fiscal year 2004–2005, the Courts Administration Service did not spend its special purpose allotment of $0.3M for special security cases (Air India trial).

Table 4: Net Cost of Department

($ millions)	2004–2005
Total Actual Spending	55.4
Plus: Services Received without Charge	
Accommodation provided by Public Works and Government Services Canada (PWGSC)	16.5
Contributions covering employers' share of employees' insurance premiums and expenditures paid by TBS (excluding revolving funds)	2.6
Worker's compensation coverage provided by Social Development Canada	0.0
Salary and associated expenditures of legal services provided by Justice Canada	0.1
Total of Services Received without Charge	19.2
Less: Non-respendable Revenue	(5.4)
2004–2005 Net cost of Department	**69.2**

Note: A row was inserted to show the sum of all the services received without charge.

Table 7: Sources of Respendable and Non-Respendable Revenue

Non-Respendable Revenue

($ millions)	Actual 2002–03	Actual 2003–04	2004–2005 Planned Revenue	2004–2005 Actual
Courts Administration Service				
Refund of previous years' expenditures	0.1	0.1	0.2	0.0
Service fees	1.2	1.4	1.5	1.8
Court fines	5.3	2.0	4.4	0.2
Miscellaneous non-tax revenues	3.0	2.4	1.6	3.3
Total Non-Respendable Revenue	**9.7**	**6.0**	**7.6**	**5.4**

Notes:

- Numbers in columns may not add up due to rounding.
- As per the Guide for the Preparation of 2004–2005 Departmental Performance Reports, some columns have been deleted because they are not applicable.
- At the Courts Administration Service, non-respendable revenues consist primarily of fees levied for filing documents within the registries, for sales of photocopies of judgments and for other revenues such as fines. Fine revenues are impossible to forecast and vary significantly in amount from year to year. The actual fine revenue collected this year is lower than for the preceding few years.
- Miscellaneous non-tax revenues consist primarily of other revenues, but mainly come from the Employment Insurance (EI) account. In 2002–2003 and 2003–2004, the costs attributable to EI only included the portion for the support of the Registry of the Tax Court of Canada. As of 2004–2005, the costs attributable to EI are to support all four Courts (the Federal Court of Appeal, the Federal Court, the Court Martial Appeal Court of Canada and the Tax Court of Canada). The total cost allocated by the Courts Administration Service (CAS) for handling Employment Insurance (EI) cases is to be expended against the Employment Insurance account of Canada. As such, HRSDC, the department responsible for the EI account, shows an EI expense and CAS shows an equivalent, non-respendable revenue item. The purpose of this accounting exercise is to more accurately reflect the total cost of running the federal government's EI program and it is strictly internal to the government.

Table 17: Response to Parliamentary Committees, Audits and Evaluations for 2005–2006

Response to Parliamentary Committees
Not applicable

Response to the Auditor General
Not applicable

External Audits (note: these refer to external audits conducted by the Public Service Commission, the Office of the Commissioner of Official Languages or the Official Languages Branch of the Public Service Human Resources Management Agency).
Not applicable

Internal Audits or Evaluations
Audit of Contracting for Architectural Services, 1998–2004 (For more information see ***http://www.cas-satj.gc.ca/publications/pub_audit_e.php***)

Table 23: Travel Policies

The Courts Administration Service follows and uses TBS travel policies parameters.

SECTION IV—OTHER INFORMATION

Offices of the Courts Administration Service

NATIONAL CAPITAL REGION OFFICES

Courts Administration Service
PRINCIPAL OFFICE — OTTAWA
434 Queen Street
Ottawa, Ontario
K1A 0H9
http://www.cas-satj.gc.ca

Lorne Building **90 Elgin Street** **Ottawa, Ontario** K1A 0H9 **Registry of the Federal Court of Appeal and the Court Martial Appeal Court of Canada** Telephone: (613) 996-6795 Facsimile: (613) 952-7226 **Registry of the Federal Court** Telephone: (613) 992-4238 (613) 995-9177 (Immigration) Facsimile: (613) 952-3653	**Centennial Towers** **200 Kent Street** **Ottawa, Ontario** K1A 0H9 **Registry of the Tax Court of Canada** Telephone: (613) 992-0901 or 1-800-927-5499 Facsimile: (613) 957-9034 TTY: (613) 943-0946 Tax Court of Canada, courtroom and Judges' chambers
Thomas D'Arcy McGee Building **90 Sparks Street** **Ottawa, Ontario** K1A 0H9 Federal Court of Appeal, Federal Court and Court Martial Appeal Court of Canada, courtrooms and Judges' chambers	**434 Queen Street** **Ottawa, Ontario** K1A 0H9 **Corporate Services for the Courts Administration Service** Telephone: (613) 996-4778 Facsimile: (613) 941-6197

LOCAL OFFICES

FCA	- Federal Court of Appeal & Court Martial Appeal Court of Canada
FC	- Federal Court
CMAC	- Court Martial Appeal Court of Canada
TCC	- Tax Court of Canada

ALBERTA — Calgary
3rd Floor, 635 Eight Avenue S.W.
T2P 3M3

Telephone:	FCA/CMAC	(403) 292-5555
	FC	(403) 292-5920
	TCC	(403) 292-5556
Facsimile:		(403) 292-5329
TTY:		(403) 292-5879

ALBERTA — Edmonton
Scotia Place, Tower 1, Suite 530,
P.O. Box 51
10060 Jasper Avenue T5J 3R8

Telephone:	FCA/CMAC	(780) 495-2502
	FC	(780) 495-4651
	TCC	(780) 495-2513
Facsimile:		(780) 495-4681
TTY:		(780) 495-2428

BRITISH COLUMBIA — Vancouver
Pacific Centre, P.O. Box 10065
701 West Georgia Street V7Y 1B6

Telephone:	FCA/CMAC	(604) 666- 2055
	FC	(604) 666-3232
	TCC	(604) 666-7987
Facsimile:		(604) 666-8181
TTY:		(604) 666-9228

MANITOBA — Winnipeg
4th Floor, 363 Broadway Street R3C 3N9

Telephone:	FCA/CMAC	(204) 983-2232
	FC	(204) 983-2509
	TCC	(204) 983-1785
Facsimile:		(204) 983-7636
TTY:		(204) 984-4440

NEW BRUNSWICK — Fredericton
Suite 100, 82 Westmorland Street E3B 3L3

Telephone:	FCA/CMAC	(506) 452-2036
	FC	(506) 452-3016
	TCC	(506) 452-2424
Facsimile:		(506) 452-3584
TTY:		(506) 452-3036

NOVA SCOTIA — Halifax
Suite 1720, 1801 Hollis Street B3J 3N4

Telephone:	FCA/CMAC	(902) 426-5326
	FC	(902) 426-3282
	TCC	(902) 426-5372
Facsimile:		(902) 426-5514
TTY:		(902) 426-9776

ONTARIO — Toronto and London
1 — Registry of the Federal Court of Appeal, the Federal Court and the Court Martial Appeal Court of Canada (Toronto)
7th Floor, 330 University Avenue M5G 1R7

Telephone:	(416) 973-3356
Facsimile:	(416) 973-2154
TTY:	(416) 954-4245

2 — Registry of the Tax Court of Canada (Toronto)
Suite 902, 200 King Street West M5H 3T4

Telephone:	(416) 973-9181
	1-800-927-5499
Facsimile:	(416) 973-5944

3 — Registry of the Tax Court of Canada (London)
3rd Floor, 231 Dundas Street N6A 1H1

Telephone:	(519) 645-4203
	1-800-927-5499
Facsimile:	(519) 675-3391

QUÉBEC — Montréal
Registry of the Federal Court of Appeal, the Federal Court, the Court Martial Appeal Court of Canada and the Tax Court of Canada

30 McGill Street H2Y 3Z7

Telephone:	FCA/CMAC	(514) 283-5200
	FC	(514) 283-4820
	TCC	(514) 283-9912
	Or	1-800-927-5499
Facsimile:	FCA/CMAC/FC	(514) 283-6004
	TCC	(514) 496-1996
TTY:		(514) 283-3017

QUÉBEC — Québec
Palais de Justice, Room 500A and 500E, 300 Jean Lesage Blvd. G1K 8K6

Telephone:	FCA/CMAC	(418) 648-4964
	FC	(418) 648-4820
	TCC	(418) 648-7324
Facsimile:		(418) 648-4051
TTY:		(418) 648-4644

OFFICES STAFFED BY PROVINCIAL AND/OR TERRITORIAL COURT EMPLOYEES

NEW BRUNSWICK — Saint John
Room 413, 110 Charlotte Street E2L 2J4
Telephone: (506) 636-4990
Facsimile: (506) 658-3070

NEWFOUNDLAND — St. John's
The Court House, P.O. Box 937, Duckworth Street A1C 5M3
Telephone: (709) 772-2884
Facsimile: (709) 772-6351

NORTHWEST TERRITORIES — Yellowknife
The Court House, P.O. Box 1320
4905, 49th Street X1A 2L9
Telephone: (867) 873-2044
Facsimile: (867) 873-0291

PRINCE EDWARD ISLAND — Charlottetown
Sir Henry Louis Davies Law Courts
P.O. Box 2000, 42 Water Street C1A 8B9
Telephone: (902) 368-0179
Facsimile: (902) 368-0266

SASKATCHEWAN — Regina
The Court House
2425 Victoria Avenue S4P 3V7
Telephone: (306) 780-5268
Facsimile: (306) 787-7217

SASKATCHEWAN — Saskatoon
The Court House
520 Spadina Crescent East S7K 2H6
Telephone: (306) 975-4509
Facsimile: (306) 975-4818

YUKON TERRITORY — Whitehorse
Andrew A. Phillipsen Law Centre
2134 Second Avenue Y1A 5H6
Telephone: (867) 667-5441
Facsimile: (867) 393-6212

BUDGET DES DÉPENSES

Service administratif des tribunaux judiciaires

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2005

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement.

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le Rapport sur le rendement met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par
le Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2005

No de catalogue BT31-4/93-2005
ISBN 0-660-62923-2

Ce document est disponible sur le site Web du SCT à www.tbs-sct.gc.ca
Ce document est disponible en médias substituts sur demande.

Nota : Pour ne pas alourdir le texte français, le masculin est utilisé pour désigner tant les hommes que les femmes.

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste
auprès des Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC
Ottawa, Canada K1A 0S9

Téléphone : (613) 941-5995
Télécopieur : (613) 954-5779 ou 1-800-565-7757 (Canada et É.-U.)
Commandes seulement : 1-800-635-7943 (Canada et É.-U.)
Internet : http://publications.gc.ca

Avant-propos

Le gouvernement du Canada améliore sans cesse ses pratiques de gestion, ce qui constitue pour lui une priorité depuis le dépôt au Parlement, au printemps 2000, du document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*. Dans sa poursuite de l'excellence en gestion, le gouvernement envisage d'offrir aux Canadiens : un gouvernement à l'écoute, qui sert bien ses citoyens et qui est administré comme une seule et même entité cohérente; un gouvernement innovateur, qui est appuyé par une fonction publique hautement qualifiée, en mesure de bien tirer parti de toute l'information à sa disposition et de faire un usage optimal des fonds publics, tout en tenant compte des risques éventuels; et un gouvernement redevable, qui rend compte clairement et ouvertement de son rendement au Parlement et aux Canadiens et aux Canadiennes.

Les rapports ministériels sur le rendement jouent un rôle de premier plan dans le cycle de planification, de suivi, d'évaluation ainsi que de communication des résultats au Parlement et aux citoyens. Ils sont au cœur même de l'application du concept du gouvernement redevable.

Les ministères et les organismes sont invités à rédiger leurs rapports en appliquant les principes pour l'établissement de rapports publics efficaces (voir le *Guide pour la préparation des rapports ministériels sur le rendement 2004-2005* : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr1/04-05/guidelines/guide_f.asp). Selon ces derniers, un rapport ne peut être efficace que s'il présente un tableau du rendement qui soit non seulement cohérent et équilibré mais bref et pertinent. Un tel rapport doit insister sur les résultats - soit les avantages dévolus aux Canadiens et aux Canadiennes et à la société canadienne - et il doit refléter ce que l'organisation a pu contribuer à ces résultats. Il doit mettre le rendement du ministère en contexte, faire le lien entre le rendement et les engagements antérieurs, expliquer les changements ainsi que décrire les risques et les défis auxquels le ministère a été exposé en répondant aux attentes sur le rendement. Le rapport doit aussi souligner les réalisations obtenues en partenariat avec d'autres organisations gouvernementales et non-gouvernementales. Et comme il est nécessaire de dépenser judicieusement, il doit exposer les liens qui existent entre les ressources et les résultats. Enfin, un tel rapport ne peut être crédible que si le rendement décrit est corroboré par la méthodologie utilisée et par des données pertinentes.

Le présent rapport ministériel sur le rendement (ainsi que ceux de nombreux autres ministères et organismes) peut être consulté sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'adresse suivante : http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/estime.asp . Les lecteurs qui désireraient un aperçu global des efforts déployés par le gouvernement du Canada afin d'améliorer la qualité de vie peuvent lire *Le rendement du Canada 2005*, qu'on peut également consulter à l'adresse Internet précitée. Ce rapport est structuré autour de trois grands thèmes (économie durable, fondements sociaux du Canada et la place du Canada dans le monde) et sa version électronique renferme des liens avec les rapports ministériels sur le rendement pertinents. *Le rendement du Canada 2005* renferme également un aperçu spécial des efforts déployés par le gouvernement afin d'améliorer le bien-être des Autochtones.

Le gouvernement du Canada s'est engagé à améliorer sans cesse les rapports qu'il présente au Parlement et aux Canadiens et aux Canadiennes. Par leurs observations et leurs suggestions, les lecteurs peuvent contribuer grandement à améliorer, au fil du temps, la qualité des rapports ministériels sur le rendement et autres rapports.

Les observations ou les questions peuvent être adressées à :

Direction de la gestion axée sur les résultats
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) K1A 0R5
OU à : rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

Service administratif des tribunaux judiciaires 2004–2005

Rapport ministériel sur le rendement

pour la période se terminant
le 31 mars 2005

Approuvé

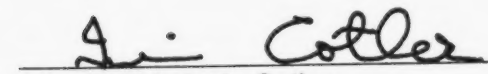

L'honorable Irwin Cotler
Ministre de la Justice
et procureur général du Canada

Table des matières

SECTION I — SURVOL **1**

MESSAGE DE L'ADMINISTRATEUR EN CHEF PAR INTÉRIM 2
DÉCLARATION DE LA DIRECTION 3
RENSEIGNEMENTS SOMMAIRES 4
Raison d'être *4*
Les Cours *5*
RENDEMENT GLOBAL 7
Environnement opérationnel *8*
Contexte *9*

SECTION II—ANALYSE DU RENDEMENT PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE **11**

ANALYSE DU RENDEMENT PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE 12
RISQUES ET DÉFIS 14
RÉALISATIONS EN MATIÈRE DE RENDEMENT 15
Services de greffe *15*
Soutien judiciaire *18*
Services ministériels *21*

SECTION III — RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES **27**

RENSEIGNEMENTS ORGANISATIONELS 28

SECTION IV—AUTRES RENSEIGNEMENTS **35**

Bureaux du Service administratif des tribunaux judiciaires **36**

SECTION I — SURVOL

Message de l'administrateur en chef par intérim

C'est avec plaisir que je dépose le *Rapport de rendement* du Service administratif des tribunaux judiciaires (ci-après également appelé « le Service ») pour la période se terminant le 31 mars 2005. Cet organisme relativement nouveau a été créé le 2 juillet 2003 par la *Loi sur le service administratif des tribunaux judiciaires*.

Ce rapport a pour but d'expliquer aux Canadiens et aux Canadiennes de quelle manière les réalisations du Service font une différence dans leurs vies. Il rend également des comptes sur la situation des engagements pris dans le *Rapport sur les plans et priorités de* 2004–2005.

Ce nouvel organisme fusionne les anciens greffes de la Cour fédérale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt, et offre des services de soutien et autres à la Cour d'appel fédérale, à la Cour fédérale, à la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et à la Cour canadienne de l'impôt. Le rôle du Service administratif des tribunaux judiciaires est de rendre ces cours accessibles aux membres du public qui cherchent réparation judiciaire et de protéger l'indépendance judiciaire. Pour ce faire, il a besoin d'un financement stable et travaille en étroite collaboration avec les quatre Juges en chef pour déterminer précisément ce dont chacune des Cours a besoin en matière de services de soutien. Parallèlement, il continue de négocier avec le Secrétariat du Conseil du Trésor l'instauration d'une formule de financement plus efficace et durable.

Depuis sa création, le Service a consacré beaucoup d'énergie à mettre sur pied des systèmes qui lui permettront d'appuyer efficacement les quatre cours qu'il sert tout en rentabilisant les deniers publics. L'harmonisation a donné lieu à de très nombreuses activités de développement organisationnel de grande envergure, pendant lesquelles le Service s'est efforcé de perturber au minimum les services aux clients.

On ne peut pas bâtir une organisation sans l'effort concerté d'un grand nombre de personnes. Travail d'équipe, dévouement et professionnalisme sont indispensables à ce genre d'entreprise. C'est pourquoi je remercie sincèrement les Juges en chef, les autres juges et les protonotaires de leur collaboration, le personnel du Service pour son constant souci d'excellence dans la prestation des services, et les fonctionnaires de plusieurs provinces et territoires qui fournissent des services dans le cadre des ententes en vigueur. Je salue en outre l'apport des fonctionnaires du Cabinet du ministre de la Justice et Procureur général du Canada, du Bureau du Commissaire à la magistrature fédérale et des organismes centraux.

R.P. Guenette

Déclaration de la direction

Je soumets, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport ministériel sur le rendement de 2004-2005 du Service administratif des tribunaux judiciaires.

Le document a été préparé en fonction des principes de reddition de comptes contenu dans le *Guide de préparation des rapports ministériels sur le rendement 2004-2005 du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada:*

- Il est conforme aux exigences particulières de reddition de comptes décrites dans le guide;
- Il est fondé sur la structure de secteur d'activités approuvée du ministère;
- Il présente des renseignements uniformes, complets, équilibrés et précis;
- Il offre un modèle de responsabilisation pour les résultats atteints avec les ressources et les autorités allouées;
- Il fait état des sommes qui ont été allouées et approuvés les Budget des dépenses et les Comptes publiques du Canada.

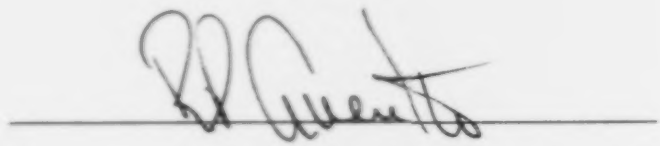

Nom : R.P.Guenette

Titre : Administrateur en chef par intérim

Date : Le 16 septembre 2005

Renseignements sommaires

Raison d'être

Le Service administratif des tribunaux judiciaires est une organisation relativement récente ayant été créée par la fusion des greffes de la Cour fédérale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt. Dans un rapport déposé en 1997 (voir http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/other.nsf/html/fed_f.html), le Vérificateur général du Canada a conclu que cette fusion ferait économiser des ressources, faciliterait leur planification et en permettrait une utilisation plus efficace[1]. La fusion a eu lieu le 2 juillet 2003, à la suite de la proclamation de la *Loi sur le Service administratif des tribunaux judiciaires*, L.C. 2002, ch. 8 (voir http://lois.justice.gc.ca/fr/C-45.5/index.html).

Le rôle du Service est de fournir des services administratifs (services de greffe, services judiciaires et services intégrés) à quatre tribunaux de droit : la Cour d'appel fédérale, la Cour fédérale, la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et la Cour canadienne de l'impôt. Il simplifie pour les particuliers, les sociétés, les organismes et le gouvernement fédéral les démarches nécessaires pour saisir ces cours de leurs litiges et d'autres questions et permettent à celles-ci d'entendre et de régler les affaires dont elles sont saisies de façon équitable, rapidement et le plus efficacement possible.

Le mandat du Service est de :

- fournir des services efficaces aux quatre Cours;
- améliorer leur indépendance judiciaire en garantissant leur autonomie par rapport au gouvernement fédéral;
- accroître la responsabilisation eu égard à l'utilisation des deniers publics.

Le Service est déterminé à faire en sorte que le public puisse recourir en temps opportun à un processus efficace, équitable et précis de règlement des litiges devant les quatre Cours, tout en améliorant l'indépendance judiciaire.

Le Service administratif des tribunaux judiciaires doit répondre aux besoins des tribunaux et garantir l'accessibilité du public aux tribunaux et à leurs dossiers. Voici quelques exemples précis de ses fonctions :

- fournir aux parties et à leur avocat des services liés aux audiences;
- informer les parties des règles de pratique, directives et procédures;
- assurer la tenue des dossiers des tribunaux;

---

[1] Le 28 octobre 1994, l'honorable Allan Rock, ministre de la Justice et procureur général du Canada, annonçait une étude sur l'opportunité de régionaliser et de fusionner la Cour fédérale du Canada et la Cour canadienne de l'impôt ainsi que d'unifier leurs services administratifs. Par un décret de mai 1995, le gouverneur en conseil a demandé au Bureau du Vérificateur général du Canada de se pencher sur les avantages et les inconvénients potentiels de la régionalisation ou de la fusion de la Section de première instance de la Cour fédérale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt ainsi que de l'unification de leurs services administratifs.

- s'occuper des documents déposés par les parties ou destinés à ces dernières et enregistrer les actes de procédure;
- faire fonction de dépositaire pour que les personnes qui souhaitent l'exécution des décisions rendues par les cours et par des tribunaux administratifs fédéraux, comme le Conseil canadien des relations industrielles et le Tribunal canadien des droits de la personne, puissent déposer les documents pertinents;
- fournir aux juges, aux protonotaires[2] et au personnel des services de bibliothèque;
- fournir aux juges, aux protonotaires et au personnel, des locaux et des services de sécurité appropriés.

Les Cours

Les quatre Cours que sert le Service administratif des tribunaux judiciaires sont des cours supérieures d'archives. Elles ont été créées par le Parlement du Canada en vertu du pouvoir d'établir des tribunaux « pour la meilleure administration du Canada », pouvoir conféré par l'article 101 de la *Loi constitutionnelle de 1867*.

La **Cour d'appel fédérale** entend les appels visant les décisions de la Cour fédérale et de la Cour canadienne de l'impôt, ainsi que d'autres appels prévus par la loi. Elle a aussi compétence exclusive pour connaître des demandes de contrôle judiciaire visant les décisions de 14 commissions, offices, conseils ou autres tribunaux énumérés à l'article 28 de la *Loi sur les Cours fédérales* (voir http://lois.justice.ca/fr/F-7/index.html). Les parties à un litige tranché par la Cour d'appel fédérale peuvent obtenir l'autorisation d'interjeter appel auprès de la Cour suprême du Canada si l'affaire met en cause une question d'importance pour le public. En vertu du paragraphe 5(1) de la *Loi sur les Cours fédérales*, la Cour d'appel fédérale doit se composer d'un juge en chef et de 12 autres juges. Au 31 mars 2005, elle se composait du juge en chef, de dix juges et de deux juges surnuméraires. Deux postes étaient vacants. Pour un complément d'information sur la Cour d'appel fédérale, consulter le site www.fca-caf.gc.ca.

La **Cour fédérale** est un tribunal de première instance. Elle a compétence en première instance – mais non compétence exclusive – à l'égard des affaires où la Couronne est partie (y compris les revendications liées au droit autochtone), des instances touchant le droit de l'amirauté, la propriété intellectuelle et la sécurité nationale et des appels interjetés en vertu de 110 lois fédérales. Elle a aussi compétence exclusive pour connaître des demandes de contrôle judiciaire visant tous les offices fédéraux ne relevant pas de la Cour d'appel fédérale (voir plus haut). Ainsi, c'est de la Cour fédérale que relèvent les demandes de contrôle judiciaire visant les décisions rendues par la Commission de l'immigration et du statut de

[2] Un protonotaire est un officier de justice de la Cour fédérale nommé par le gouverneur en conseil en vertu de l'article 12 de la *Loi sur les Cours fédérales* pour accélérer le règlement de certains dossiers. Les protonotaires sont chargés de plus de 75 % des instances de la Cour fédérale assujetties à un régime de gestion des cas. Pour en savoir plus, consulter les articles 50 et 51 des *Règles de la Cour fédérale* (voir http://lois.justice.gc.ca/fr/F-7/DORS-98-106/index.html).

réfugié. En vertu du paragraphe 5.1(1) de la *Loi sur les Cours fédérales*, elle doit se composer d'un juge en chef et de trente-deux juges à temps plein. Au 31 mars 2005, elle se composait de vingt-neuf juges à temps plein, de trois juges surnuméraires, de trois juges suppléants et de six protonotaires. Il y avait quatre postes vacants. Pour en savoir plus sur la Cour fédérale, prière de consulter le site www.fct-cf.gc.ca.

La **Cour d'appel de la cour martiale du Canada** a principalement pour fonction d'entendre les appels contestant des décisions rendues par une cour martiale. Les cours martiales sont des tribunaux militaires constitués en vertu de la *Loi sur la défense nationale*, qui jugent les affaires relevant du *Code de discipline militaire*, lequel se trouve aux parties III et VII de cette dernière loi. Sont membres de cette Cour les juges de la Cour d'appel fédérale et de la Cour fédérale ainsi que les juges de première instance et d'appel en exercice des cours supérieures provinciales. Au 31 mars 2005, la Cour d'appel de la cour martiale du Canada se composait d'un juge en chef et de soixante-quatre autres juges. L'honorable Edmond P. Blanchard a été nommé juge en chef de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et est entré en fonction le 17 septembre 2004. Pour en savoir davantage sur la Cour d'appel de la cour martiale du Canada, consulter le site www.cmac-cacm.ca.

La **Cour canadienne de l'impôt** a compétence exclusive pour entendre les appels et renvois découlant de l'application de douze lois du Parlement. La majorité des causes sont liées à l'impôt sur le revenu, à la taxe sur les produits et services ou à l'assurance-emploi. Bien que de nombreux appels soient assujettis à une procédure semblable à celle de la Cour fédérale, les appels interjetés selon ce qu'on appelle la « procédure informelle » sont entendus d'une manière informelle et le plus rapidement possible, dans la mesure où les circonstances et l'équité le permettent. Au 31 mars 2005, la Cour canadienne de l'impôt se composait du juge en chef, de dix-neuf juges, de cinq juges surnuméraires et de quatre juges suppléants. Pour un complément d'information sur la Cour canadienne de l'impôt, visiter le site www.tcc-cci.gc.ca.

Parce que ces cours sont itinérantes, le Service exerce ses activités à leur égard dans tout le Canada et à l'étranger au besoin. C'est pourquoi, outre son siège d'Ottawa, il compte seize bureaux locaux, dont neuf sont dotés de ses propres employés. Les autres sont logés par des tribunaux provinciaux ou territoriaux qui leur fournissent un personnel contractuel.

Pour que les cours fonctionnent là où il n'a pas de bureau local, le Service conclut des ententes avec les tribunaux provinciaux, loue des locaux commerciaux ou s'associe aux autres ordres de gouvernement. Les juges siègent parfois ailleurs que dans une salle d'audience, par exemple dans la salle du conseil de bande d'une réserve indienne, dans une salle de conférence ou de réunion dans des hôtels, dans des gymnases, dans les salles de la Légion, voire dans des presbytères. Le Service dispose d'installations judiciaires non dotées à London, en Ontario.

Dépenses prévues (millions de dollars)	Total des autorisations (millions de dollars)	Dépenses réelles (millions de dollars)
54,3	56,2	55,4

Total des ressources humaines

Prévues (ETP*)	Réelles (ETP*)	Différence
600	562	38

* Équivalents temps plein.

Rendement global

Le Service administratif des tribunaux judiciaires est une organisation relativement récente, créée en juillet 2003 par la fusion des greffes de la Cour fédérale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt. Pendant ses deux premières années, le Service s'est consacré intensivement à la préparation de la structure organisationnelle. Lors de sa première année, le Service s'est surtout penché sur la fusion des deux greffes, alors qu'en 2004-2005, il a axé ses travaux sur une meilleure intégration des deux organisations.

En 2004-2005, le Service a entrepris plusieurs initiatives dans le but d'harmoniser les deux greffes : on a regroupé les effectifs et examiné les politiques et procédures, on a fourni une formation polyvalente aux employés et on a fusionné les systèmes d'information et les outils de travail.

Le Service a aussi effectué un examen approfondi de sa structure organisationnelle qu'il a réorganisée. À la suite de cet examen, on a créé quatre nouvelles directions générales afin d'améliorer les services de soutien destinés à la magistrature, on a fondé la Direction générale des meilleures pratiques et de la modernisation pour examiner et moderniser les procédés de travail au sein du greffe et on a mis en place le nouveau secteur d'activité des Services ministériels pour superviser les fonctions internes. On a établi une nouvelle structure organisationnelle qui accorde aux gestionnaires des fonctions élargies dans le cadre du processus décisionnel.

Au cours de l'année, le Service a bénéficié continuellement de la naissance de nouvelles technologies permettant le perfectionnement de ses services. Dans plusieurs salles d'audience, on continue d'enregistrer les instances judiciaires sous forme numérique et on a effectué beaucoup de progrès dans le domaine du classement électronique des documents de la Cour.

Dans le cadre de ses activités de sensibilisation, le Service a tenu une journée portes ouvertes et a participé à divers groupes de discussion, ce qui lui a permis de mieux informer le public et les milieux juridiques sur les procédures de dépôt et sur la restructuration des Cours. En outre, le Service a continué de collaborer étroitement avec

les provinces et territoires en ce qui concerne la prestation de services judiciaires itinérants dans tout le pays.

En dépit de tous les changements qu'il a subis, le Service a continuellement offert des services de haute qualité aux magistrats et au public canadien, tout au long de l'année. Au cours des processus de fusion et de consolidation, les employés du Service ont respecté leur engagement de faciliter l'accès du public aux tribunaux, de traiter les dossiers avec plus d'efficacité et d'améliorer l'efficacité des services de soutien fournis aux tribunaux.

Comme il est indiqué dans les Comptes publics du Canada de 2004-2005, le Service a reçu du Parlement des crédits de 56,2 millions de dollars. Le montant effectivement dépensé se chiffre à 55,4 millions de dollars, pour un excédent de 0,9 million de dollars. (Les totaux peuvent paraître incorrects parce que les chiffres ont été arrondis.)

Environnement opérationnel

Le Service administratif des tribunaux judiciaires est entièrement financé par des crédits parlementaires annuels. Il facture des droits de dépôt, touche des amendes et vend des copies de documents déposés, y compris des textes de jugements et d'ordonnances. Cependant, il s'agit de recettes non disponibles, qu'il est tenu de verser au Trésor du gouvernement du Canada. En 2004-2005, ces recettes ont atteint 2,0 millions de dollars.

Le Service a pu stabiliser une partie du financement obtenu en 2004-2005. Il s'est assuré entre autre une source de financement continu pour composer avec le grand nombre d'affaires que lui renvoient Citoyenneté et Immigration ainsi que la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR). Le volume supérieur de ces affaires résulte principalement de la nouvelle *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, entrée en vigueur à l'été 2002. Dans la foulée, la CISR a entrepris de réduire l'arriéré de sa charge de travail, d'où un nombre plus grand qu'auparavant de demandes de contrôle judiciaire et l'augmentation du volume de travail pour la Cour fédérale, la Cour d'appel fédérale et le greffe du Service. Le financement obtenu en 2004-2005 et le financement prévu pour les exercices subséquents vont contribuer à empêcher la croissance des arriérés en matière d'immigration.

Le Service a également obtenu un financement récurrent au regard de la nomination de trois nouveaux juges, en décembre 2000, en vertu de la *Loi antiterroriste*. Les crédits sont affectés à la rémunération d'adjoints judiciaires, d'agents de greffe, d'auxiliaires juridiques et de sténographes judiciaires, et aux services de traduction.

En 2003 et 2004, on a nommé des juges supplémentaires en vertu de la *Loi antiterroriste*. Pour l'exercice 2005-2006, le Service a l'intention de demander au Conseil du Trésor des fonds supplémentaires désignés aux dépenses en matière de personnel de soutien et autres qui découlent de ces nouvelles nominations judiciaires.

Contexte

Le Service administratif des tribunaux judiciaires a été fondé, en partie, en réponse au *Rapport sur la Cour fédérale du Canada et la Cour canadienne de l'impôt*, lequel énonce en détail des préoccupations concernant les pratiques de gestion et l'efficacité de l'affectation des ressources, et plus particulièrement les installations des tribunaux. Le rapport recommande, notamment, la fusion des greffes des deux Cours afin d'améliorer la reddition de comptes et le rapport rendement-prix.

L'utilisation efficace des installations, surtout des salles d'audience, représente, pour le Service, un défi continu. Fréquemment, on annule les audiences prévues à la dernière minute, lorsque les parties conviennent d'un règlement à l'amiable. Cependant, si l'on a recours à la réservation en double des audiences afin d'anticiper les annulations éventuelles, cela pourrait desservir les parties en litige.

Le contrôle des dépenses de soutien devient de plus en plus difficile en raison de l'augmentation de la charge de travail des Cours. Pendant les quelques dernières années, le nombre de requêtes déposées devant les Cours a augmenté de manière considérable et plus particulièrement dans le domaine des dossiers d'immigration fondés sur la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*. Le volume de travail de la Cour fédérale lié à l'immigration et aux réfugiés a pratiquement doublé entre 1995 et 2000 et a continué d'augmenter considérablement entre 2002 et 2004. Les Cours ont également dû faire face à des instances judiciaires plus longues, particulièrement celles se rapportant aux revendications territoriales déposées par les Autochtones et aux dossiers concernant l'autonomie gouvernementale.

Les besoins des tribunaux en matière de sécurité représentent un défi supplémentaire. En raison des modifications apportées au mandat de la Cour fédérale en vertu de la *Loi antiterroriste* et d'autres lois, les besoins en matière de sécurité sont devenus plus nombreux et plus rigoureux, ce qui a augmenté considérablement le coût des dépenses destinées à maintenir un niveau de sécurité adéquat pour protéger les magistrats, les fonctionnaires et les autres usagers des installations et des salles d'audience du Service.

Le budget du Service est soumis à d'autres pressions. Ainsi, à la demande du Juge en chef, quatre protonotaires ont été nommés à la Cour fédérale entre 2000 et 2005 et trois juges suppléants en 2004-2005, sans augmentation corollaire du financement. Le Service a dû assumer les dépenses supplémentaires par réaffectations internes.

Harmonisation avec les priorités du gouvernement du Canada

Le Service administratif des tribunaux judiciaires s'engage à réaliser le résultat stratégique suivant :

> Le public a accès, de façon efficace et équitable, aux processus judiciaires de la Cour d'appel fédérale, de la Cour fédérale, de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt et en temps opportun, dans l'une ou l'autre des langues officielles.

Le mandat du Service est harmonisé avec le résultat stratégique du gouvernement du Canada intitulé *Des collectivités sécuritaires*, lequel comporte une gamme d'initiatives en matière de services de police, d'exécution de la loi, de sécurité nationale, de services correctionnels et de protection civile. Le Service a la responsabilité d'améliorer le système juridique canadien en offrant aux Cours un vaste éventail de services et en garantissant l'accès du public à ces tribunaux et à leurs dossiers.

SECTION II—ANALYSE DU RENDEMENT PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE

Analyse du rendement par résultat stratégique

Résultat stratégique

- Le Service administratif des tribunaux judiciaires a pour objet un résultat stratégique :

Le public a accès, de façon efficace et équitable, aux processus judiciaires de la Cour d'appel fédérale, de la Cour fédérale, de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt en temps opportun, dans l'une ou l'autre des langues officielles.

Résultats prévus

Intermédiaires

- Améliorer la prestation de services et l'efficacité du Service administratif des tribunaux judiciaires en ce qui concerne le soutien de la Cour d'appel fédérale, de la Cour fédérale du Canada, de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt;
- promouvoir l'indépendance de la magistrature au sein de la Cour d'appel fédérale, de la Cour fédérale du Canada, de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et la Cour canadienne de l'impôt.

Immédiats

- Améliorer la prestation de services.

Plans, priorités et engagements

Services de greffe

1. Prestation de services destinés aux Cours à travers le Canada
2. Harmonisation des greffes
3. Enregistrement numérique
4. Relations externes

Service du soutien judiciaire

5. Soutien judiciaire
6. Meilleure utilisation des salles d'audience
7. Construction de l'Édifice de la magistrature fédérale Pierre-Elliott-Trudeau
8. Centre judiciaire fédéral de Toronto
9. Réinstallation du personnel de Montréal

Services ministériels

10. Ressources humaines
11. Modernisation des ressources humaines
12. Gouvernement en direct
13. Fonction de contrôleur moderne
14. Sécurité

Liens avec les programmes, les ressources et les résultats

Le Service administratif des tribunaux judiciaires comprend trois principaux secteurs de service : les services de greffe, le soutien judiciaire et les services ministériels.

- Les **services de greffe** consistent à offrir aux tribunaux les services adjoints relatifs à la procédure. Il s'agit notamment de traiter les documents déposés par les plaideurs ou destinés à ces derniers, d'assister aux audiences, d'en dresser le compte rendu, d'informer les plaideurs, de conserver les dossiers et les bases de données nécessaires aux tribunaux et de produire des actes juridiques afin de faire exécuter les décisions. Ces services permettent au public et à la collectivité juridique d'avoir un meilleur accès au système judiciaire.

  Les dépenses prévues dans le cadre des Services de greffe pour l'exercice 2004–2005 étaient de 22,3 millions de dollars. Les dépenses réelles s'élèvent à 23,1 millions de dollars.

- **Les services de soutien judiciaire** consistent à fournir des services de soutien aux juges et aux protonotaires ainsi que, notamment, aux cadres supérieurs, aux adjoints judiciaires, aux employés de la bibliothèque et aux autres membres du personnel fournissant un soutien direct aux juges. Ces services de soutien veillent à ce que la magistrature soit en mesure d'entendre et de résoudre les poursuites équitablement et efficacement.

  Les dépenses prévues dans le cadre des services de soutien judiciaire pour l'exercice 2004-2005 étaient de 11,7 $ millions de dollars. Les dépenses réelles s'élèvent à 12,8 millions de dollars.

- Quant aux **services ministériels**, ils touchent principalement les finances, les ressources humaines, l'informatique, la gestion de l'information et les télécommunications. De plus, ce secteur d'activité est responsable de la gestion des installations, de la traduction, des chauffeurs, des huissiers audienciers, de la planification stratégique, des communications, de la vérification interne et de l'évaluation ainsi que de la sécurité pour les tribunaux et pour le Service administratif des tribunaux judiciaires. Ces services internes améliorent le professionnalisme des employés du Service et leur permettent de gérer les Cours efficacement.

  Les dépenses prévues dans le cadre des Services ministériels pour l'exercice 2004-2005 était de 19 millions de dollars. Les dépenses réelles s'élèvent à 18,2 millions de dollars.

Risques et défis

L'amélioration de la sécurité

Le Service est responsable de la sécurité des quatre Cours et de son propre personnel. La sécurité des juges, protonotaires, membres du personnel et membres du public est également d'importance capitale. Pourtant, ces impératifs ne doivent pas rendre les cours inaccessibles. La sécurité importe d'autant plus depuis les changements apportés au mandat de la Cour fédérale par la *Loi antiterroriste* et d'autres, qui ont rendu les dispositions sécuritaires plus rigoureuses. Par ailleurs, le Service et la Cour fédérale ont été désignés comme centre des mesures d'urgence, afin que la Cour fédérale puisse continuer de remplir son rôle en cas d'urgence.

Le Service entend également améliorer la sécurité, l'accessibilité et l'intégrité des systèmes informatiques contenant de l'information judiciaire tout en protégeant la vie privée et en préservant l'indépendance judiciaire. Pour ce faire, il appliquerait le Plan d'action en matière de sécurité des renseignements judiciaires du Conseil canadien de la magistrature. L'adhésion à ces lignes directrices profiterait d'ailleurs aussi bien au système judiciaire qu'aux tiers dont les données doivent bénéficier d'une protection spéciale en vertu de la loi.

Le développement technologique

L'un des défis auxquels doit faire face le Service est le développement rapide de la technologie et le besoin de se fonder sur la technologie en vue d'améliorer le niveau de service. Le Service a déjà fait usage de technologies permettant la tenue de vidéoconférences, l'enregistrement digital, les audiences à distance et le classement électronique des documents, et il compte adopter de plus en plus ces nouvelles technologies dans les Cours qu'il sert.

Restrictions budgétaires vs besoins de la magistrature

Un autre défi continu que doit relever le Service consiste à contrôler effectivement les dépenses, tout en garantissant l'indépendance judiciaire. Il faut toujours soupeser la nécessité de limiter le budget et celle de fournir, à la magistrature, le soutien et les services qu'elle requiert pour être en mesure d'entendre et de régler les affaires rapidement et libre de toute influence. Il devient de plus en plus difficile de contrôler effectivement les dépenses liées au soutien en raison de l'augmentation constante de la charge de travail attribuée aux tribunaux.

Règlement extrajudiciaire des différends

Il existe également une autre tendance qui touche le Service : il s'agit du recours de plus en plus fréquent au règlement extrajudiciaire des différends dans la Cour d'appel fédérale et dans la Cour fédérale. Le règlement extrajudiciaire des différends comprend un procédé officieux, notamment la médiation, dont le but consiste à régler les différends sans procès officiel. Bien que le règlement extrajudiciaire des différends accélère le traitement des causes en attente et libère les services offerts par les tribunaux, cette

procédure a créé de nouveaux besoins en matière de soutien judiciaire et d'espace supplémentaire.

Réalisations en matière de rendement

Au cours de l'exercice 2004-2005, le Service a continué de se consacrer à la consolidation et à l'intégration de la structure organisationnelle des divers greffes qui ont offert antérieurement leurs services auprès des quatre Cours. Le Service s'est particulièrement concentré sur l'examen de toutes les activités ministérielles et opérationnelles, ce qui a donné lieu a plusieurs changements importants de caractère opérationnel.

Services de greffe

1. Prestation de services aux Cours à travers le Canada

Activités prévues	Résultats
Continuer d'offrir ses services à des tribunaux du Canada entier.	Continuer de consolider ses relations avec les provinces et territoires dans le cadre de la prestation de services dans tout le Canada.

Le Service a continué de consolider ses relations avec les provinces et territoires dans le cadre de la prestation de services de cour itinérante dans l'ensemble du pays. Parmi les 16 bureaux régionaux, sept d'entre eux sont situés dans des bureaux provinciaux ou territoriaux et sont administrés par leurs employés sur une base contractuelle. En outre, le Service a continué de faire usage des salles d'audience provinciales ou territoriales dans un grand nombre de points de service. Il a également établi des partenariats avec d'autres ordres de gouvernement. La Région de l'Ouest a organisé une conférence de deux jours où des cadres supérieurs provenant de Regina, de Saskatoon, de Whitehorse et de Yellowknife se sont rencontrés pour partager leurs meilleures pratiques et améliorer la prestation de services dans ces bureaux.

2. Harmonisation des greffes

Activités prévues	Résultats
Fusionner divers bureaux du greffe; offrir au personnel une formation polyvalente; examiner les politiques et les procédures, ainsi que les meilleures pratiques de soutien; harmoniser les systèmes d'information, améliorer l'accès électronique.	Les greffes de Montréal ont été fusionnés en septembre 2004; on a offert aux employés des greffes des cours de formation; on a constitué une nouvelle Direction générale des meilleures pratiques et de la modernisation, chargée d'examiner les procédés et les nombreuses de travail; on a fusionné de nombreuses façons les systèmes d'information.

Les greffes de Montréal ont été fusionnés en septembre 2004, comme prévu. Les greffes de Toronto seront fusionnés en 2006 lorsque la construction du nouvel immeuble sera terminée.

La formation polyvalente des employés est devenue une priorité en 2004-2005, en vue de maximiser l'utilisation des ressources du Service et de doter les Cours d'un point de service unique.

On a constitué un Comité consultatif des opérations chargé de fournir des conseils et des recommandations à l'administrateur en chef et aux cadres supérieurs au sujet des questions touchant les opérations du Service. Ce comité supervise la coordination des activités du greffe et la formation polyvalente du personnel.

On a constitué une nouvelle Direction générale des meilleures pratiques et de la modernisation, en consultation avec les juges en chef, laquelle est chargée d'examiner les procédés et les procédures de travail, afin de moderniser les activités opérationnelles et de rendre plus efficace la prestation de services. La Direction générale des meilleures pratiques et de la modernisation comporte quatre divisions :

- Division de la ré ingénierie du processus opérationnel : cette division est chargée d'examiner et de restructurer les procédés de travail de l'organisme au cours des deux ou trois prochaines années et d'entamer l'examen des procédés opérationnels du Service ainsi que des pratiques et procédures connexes.

- Améliorations des procédures opérationnelles et statistiques : Cette division a pour tâche d'améliorer les méthodes opérationnelles sans trop toucher les systèmes actuels de gestion des instances et de trouver comment rationaliser et harmoniser les méthodes de collecte de données statistiques de l'organisation.

- Modernisation du processus judiciaire : Cette division étudiera les services offerts aux juges et aux protonotaires dans le but de moderniser les outils et méthodes de prestation. Elle va entre autres choses demander la participation des juges à des projets de salles d'audience et de dépôt électroniques et solliciter l'opinion des juges, protonotaires et membres du Barreau sur l'utilisation de nouvelles technologies, dont l'enregistrement numérique.

- Formation opérationnelle : Cette division a pour mandat d'élaborer des politiques de formation opérationnelle, de déterminer les exigences relatives à cette formation, de dresser les plans de formation et de coordonner les activités de formation.

On a entrepris plusieurs initiatives qui ont pour but de normaliser et d'harmoniser les systèmes informatiques de l'organisme :

- On a centralisé l'approvisionnement en matière de technologies de l'information, ce qui a permis de réaliser des économies considérables.

- On a constitué un groupe de services des solutions d'affaires afin de recueillir des renseignements concernant les besoins des clients et de proposer des solutions en matière de technologies de l'information.
- On a créé une Division de la gestion de l'information chargée de fournir un soutien à la fois au Service et aux Cours.

3. Enregistrement numérique

Activités prévues	Résultats
Élaborer une stratégie pour généraliser son utilisation.	On a constitué un comité pour évaluer le système actuel; on élabore, en ce moment, une analyse de rentabilisation.

On a continué d'employer l'enregistrement numérique dans quatre salles d'audience pour enregistrer les procédures, ce qui a eu pour résultat une diminution du recours aux sténographes judiciaires.

Au cours de l'exercice, une équipe de projet, le Comité de la modernisation du bureau régional de Montréal, a pris l'initiative d'évaluer le système actuel d'enregistrement numérique et se consacre à l'élaboration d'une liste des besoins des quatre Cours.
On compte élaborer une analyse de rentabilisation dans le cadre de cette initiative.
Le personnel du greffe et la magistrature seront consultés afin de faciliter la transition des procédures actuelles vers la nouvelle technologie.

4. Relations externes

Activités prévues	Résultats
Évaluer le site Web; examiner les dispositions avec l'Université de Montréal en ce qui concerne la publication des jugements; améliorer la stratégie de communication pour favoriser la compréhension.	Amélioration et mise à jour du site Web; création d'un site Intranet fusionné; début d'un nouveau contrat de trois années avec l'Université de Montréal; tenue d'une journée portes ouvertes et participation à plusieurs groupes de discussion pour améliorer la sensibilisation du public; continuité des partenariats avec des établissements postsecondaires.

À la suite de la rétroaction du public et dans le cadre de consultations continues menées par le Groupe de travail sur le Web et le Comité des juges sur la technologie, on a décidé que les mises à jour du site Web devraient constituer une priorité et refléter les détails de chaque Cour. Par conséquent, on a amélioré la fonctionnalité du site, et on a élargi le contenu pour fournir des renseignements plus pertinents au public.

Le Groupe de travail sur le Web et le Comité de l'intranet ont créé un site intranet fusionné. Le comité est chargé du maintien du site, du contrôle de la qualité et de l'amélioration de l'accès. Le Service a aussi continué à se consacrer à la normalisation et

à la mise en place d'un système électronique de dépôt des documents de Cour, que l'on envisage utiliser dans les Cours du pays entier. On élabore des plans pour démarrer, en 2005, un projet pilote permettant le dépôt électronique des actes de procédure devant la Cour fédérale.

On a examiné le contrat conclu avec l'Université de Montréal, lequel prévoit la consigne des bases de données contenant les jugements des Cours, et on a entrepris un nouveau contrat de trois années. L'Université de Montréal procède en ce moment à la modernisation de son infrastructure en vue d'améliorer la fonction d'extraction et les méthodes de publication de jugements. Les nouvelles fonctions auront pour effet de raccourcir les délais et d'améliorer l'ensemble des procédés de publication des décisions affichées dans le site Web des Cours.

Pour que l'information circule et que les processus des tribunaux et des greffes soient mieux connus du public, le Service administratif des tribunaux judiciaires organise des portes ouvertes et des colloques, et les membres de la magistrature et le personnel du Service participent à des séminaires.

Ainsi, la Cour d'appel fédérale, la Cour fédérale et le Service ont ouvert leurs portes à la communauté juridique en avril 2004 à Montréal, lui permettant de rencontrer les juges et le personnel du Service, et de se renseigner plus avant sur la restructuration des cours, la consolidation des greffes et les implications de l'entrée en vigueur de la *Loi sur le Service administratif des tribunaux judiciaires*.

Une réunion du Comité de liaison du Barreau et de la magistrature de la Cour d'appel fédérale et de la Cour fédérale en novembre 2004 a donné aux membres du Barreau l'occasion de rencontrer les juges de nomination fédérale et l'administrateur en chef pour discuter sans formalisme des questions qui débordent le mandat du Comité des règles.

Le Service a aussi continué d'encourager la formation de partenariats avec des écoles primaires et secondaires, ainsi que des collèges et des universités, afin d'enseigner aux jeunes Canadiens le rôle et les domaines de compétence des Cours et de leur greffe. En 2004-2005, le bureau de Montréal du Service a accepté, une fois de plus, un étudiant du programme judiciaire du Collège Ahuntsic en qualité de stagiaire pendant la saison d'hiver. Le bureau de Toronto du Service a permis l'usage de ses installations dans le cadre de neuf procédures fictives et a offert des placements de un mois à des étudiants inscrits au programme portant sur la cour et le tribunal du Seneca College.

Soutien judiciaire

5. Soutien judiciaire

Activités prévues	Résultats
Examiner les services de soutien fournis à la magistrature; étudier les rôles des administrateurs judiciaires, des adjointes judiciaires et des programmes des auxiliaires juridiques; examiner et fusionner tous les services offerts à la magistrature.	Création de nouvelles directions générales pour simplifier le soutien offert à la magistrature; adoption d'une approche ministérielle intégrée dans le cadre de la prestation de soutien aux magistrats.

Afin d'offrir aux juges et à d'autres officiers de justice un soutien et de l'aide efficaces et uniformes, on a créé une nouvelle direction générale des Services judiciaires qui relève de la responsabilité de l'administrateur en chef adjoint. Cette direction générale fournit un soutien aux juges et aux protonotaires, sous la forme de services offerts par des administrateurs judiciaires, des cadres exécutifs, des auxiliaires juridiques, des réviseurs, des adjoints judiciaires et des employés de la bibliothèque. Au cours de l'année, on a élaboré un projet pilote afin d'élargir les services des auxiliaires judiciaires aux protonotaires. On a examiné les services des réviseurs et on procède en ce moment à la mise en place d'un service élargi et mieux intégré.

Création de trois nouvelles directions générales au Bureau du registraire : une pour la Cour d'appel fédérale et la Cour d'appel de la cour martiale du Canada, une pour la Cour fédérale et une pour la Cour canadienne de l'impôt. Elles fourniront aux cours des services de soutien au traitement des instances, y compris le traitement des documents déposés ou délivrés aux plaideurs, la participation aux audiences, l'enregistrement des instances, les renseignements aux parties, la garde des dossiers et des banques de données d'information nécessaires aux cours et la délivrance d'instruments juridiques visant l'exécution des décisions des cours.

Afin de faciliter l'intégration des services de soutien du greffe et d'améliorer le service à nos clients, on a élaboré un programme de formation polyvalente qui a été accordé à tous les employés du greffe dans l'ensemble du pays.

6. Meilleure utilisation des salles d'audience

Activités prévues	Résultats
S'assurer que les salles d'audience sont partagées et disponibles à d'autres organismes, lorsque possible.	On a observé activement l'utilisation des salles d'audience et, lorsque cela est possible, on les a mises à la disposition d'autres organismes.

Au cours de l'exercice 2004-2005, l'utilisation des salles d'audience constituait encore un défi pour le Service. Ce dernier a observé activement l'utilisation des salles d'audience dans le but de mettre ses salles d'audience à la disposition d'autres organismes, notamment des tribunaux quasi judiciaires, sans compromettre l'indépendance judiciaire apparente.

Comme suite à l'augmentation des nominations judiciaires en 2003 et 2004, la capacité des Cours d'inscrire les séances s'est accrue. Cette situation a provoqué une augmentation de plus de 73% du nombre de jours de séance en 2004 comparé à 2003. Quant au nombre de jours disponibles dans toutes les salles d'audience pour les séances, plus de 60% des jours d'audience ont été utilisés en 2004 par les Cours et par d'autres organismes. Le Service continue d'améliorer ses relations avec les provinces et d'autres organismes afin de s'assurer que le message suivant est effectivement communiqué : à savoir que les salles d'audience faisant partie de son effectif peuvent être utilisées lorsqu'elles ne le sont pas par les quatre Cours qu'il soutient.

7. Construction de l'Édifice de la magistrature fédérale Pierre-Elliott-Trudeau

Activités prévues	Résultats
Continuer l'élaboration des plans d'architecture et de construction.	Mise au point des dessins d'architecture et des dessins industriels, ainsi que du dossier d'appel d'offres et des documents contractuels.

Au cours de l'exercice 2004–2005, on a mis au point les dessins d'architecture et les dessins industriels, ainsi que le dossier d'appel d'offres et les documents contractuels concernant ce nouveau bureau central situé à Ottawa. Au printemps 2004, le Service administratif des tribunaux judiciaires et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) ont présenté une soumission conjointe au Conseil du Trésor pour solliciter une approbation définitive du projet de l'Édifice de la magistrature fédérale Pierre-Elliott-Trudeau. La construction de l'Édifice de la magistrature fédérale Pierre-Elliott-Trudeau permettra au Service de rassembler, sous un même toit, les juges, le personnel et les salles d'audience, lesquels se trouvent actuellement répartis dans quatre immeubles. Ce projet très attendu permettra d'améliorer l'efficacité du Service et sera plus pratique pour le public.

8. Centre judiciaire fédéral de Toronto

Activités prévues	Résultats
Continuer la construction pour respecter la date d'occupation prévue au début de l'année 2006.	La construction se poursuit, à la satisfaction du calendrier; conception de l'architecture intérieure.

Au cours de l'exercice 2004-2005, on a poursuivi la construction dans ces nouvelles installations de location. Une fois terminé, le Centre accueillira le personnel de l'ancienne Cour canadienne de l'impôt, située au 200, rue King Ouest, ainsi que le personnel de l'ancienne Cour fédérale du Canada, située au 360, avenue University, éliminant ainsi le chevauchement de services et devenant plus pratique pour le public tout en facilitant la formation polyvalente des employés.

9. Réinstallation du personnel de Montréal

Activités prévues	Résultats
Réinstaller le personnel de Montréal.	Personnel réinstallé en septembre 2004.

Comme il a été prévu, le personnel de l'ancienne Cour canadienne de l'impôt de Montréal a été réinstallé en septembre 2004 dans les bureaux de l'ancien greffe de la Cour fédérale du Canada de Montréal. Le déménagement a libéré les anciennes installations de location, ce qui permet à TPSGC d'économiser près de 430 000 $ par année.

Services ministériels

10. Ressources humaines

Activités prévues	Résultats
Démontrer sa détermination à investir dans la formation; élaborer une stratégie de ressources humaines pour aborder les questions liées au recrutement et au perfectionnement; améliorer le Programme des auxiliaires juridiques et du Programme de formation des agents du greffe.	Élaboration d'une politique et de lignes directrices sur l'apprentissage continu, ainsi que d'un projet d'analyse des besoins en matière d'apprentissage. Le Service n'a ni élaboré de plan stratégique en matière de ressources humaines, ni examiné le programme des auxiliaires juridiques en raison d'un manque de personnel spécialisé en ressources humaines. Le Service a effectué le plan de gestion des postes vacants et de réduction naturelle des effectifs. Il a également fait des progrès dans l'élaboration d'un plan de relève viable. Le Programme de formation des agents du greffe a été attribué à la Direction générale des meilleures pratiques et de la modernisation.

Afin de démontrer sa détermination à investir dans la formation de ses employés, au cours de l'exercice 2004-2005, le Service a élaboré une politique et des lignes directrices sur l'apprentissage continu et élargi la portée de son projet d'analyse des besoins en matière d'apprentissage afin de tenir compte de tous ses employés.

En outre, la Direction générale des ressources humaines (RH) a présenté, à l'interne, des séances de constitution d'équipes, de préparation pour des entrevues, de rédaction du curriculum vitæ et de développement de compétences en matière de supervision. En février 2005, le Service a également établi un Programme de reconnaissance et de récompense pour mieux reconnaître le rendement supérieur, les longs états de service de

même que la loyauté du service, ainsi que les suggestions constructives visant à améliorer les opérations au sein de l'organisation.

En raison du manque de personnel compétent spécialisé en ressources humaines dans l'ensemble du gouvernement, le Service a été incapable de recruter des conseillers en ressources humaines et, par conséquent, d'élaborer un plan stratégique dans ce secteur. Cependant, on a effectué un plan de gestion des postes vacants et de réduction naturelle des effectifs, lequel a été transmis aux cadres supérieurs pour qu'ils puissent s'en servir lors de la planification des ressources humaines. On a aussi réalisé des progrès dans l'élaboration d'un plan de relève viable, comportant à la fois le perfectionnement du personnel disponible à l'interne et le recrutement de nouveaux effectifs.

À la suite de la fusion, il est nécessaire d'examiner le programme de recrutement des auxiliaires juridiques pour assurer sa continuité au sein du Service. Cependant, en raison du manque de ressources à la Direction générale des RH, cela n'a pas pu être accompli au cours de l'exercice 2004-2005.

Le Programme de formation des agents du greffe a été attribué à la Direction générale des meilleures pratiques et de la modernisation. On a créé une nouvelle Division de la formation opérationnelle qui, au cours de l'exercice, a satisfait à son mandat de mettre à jour et d'examiner les programmes de formation des agents du greffe de l'ancienne Cour fédérale du Canada et de l'ancienne Cour canadienne de l'impôt, de manière à refléter leur nouvelle organisation. La formation dans le cadre de ces programmes a déjà commencé et sera fournie selon le besoin.

11. Modernisation des ressources humaines

Activités prévues	Résultats
Établir des comités locaux de consultation syndicale-patronale; établir un système de gestion informelle des conflits; élaborer et fournir des cours de formation aux gestionnaires sectoriels sur la prise de décisions et la reddition de comptes.	Des réunions des comités locaux de consultation syndicale-patronale auront lieu au cours de l'exercice 2005-2006. Le Service a poursuivi l'élaboration d'un système de gestion informelle des conflits qui a été mis en place le 1er avril 2005. On a restructuré le secteur supérieur de l'organisme, de manière à accorder, aux gestionnaires sectoriels, des fonctions élargies liées à la prise de décisions. En ce moment, on se consacre aux gestionnaires de deuxième ligne.

En raison du grand volume de travail attribué à la Direction générale des ressources humaines et du manque de conseillers en ressources humaines, le Service n'a pas été en mesure de fixer de rencontres des comités de consultation syndicale-patronale. Cependant, deux rencontres de comités nationaux de consultation syndicale-patronale ont

eu lieu. Les réunions avec les comités locaux de consultation syndicale-patronale sont prévues pour l'exercice 2005-2006.

Conformément au système de gestion informelle des conflits qui a été mis en place le 1er avril 2005, le chef adjoint a nommé un cadre supérieur chargé du programme qui sera mis en place en 2005-2006. On offrira des cours de formation à tous les gestionnaires supérieurs et à tous les employés.

Au cours de l'exercice 2004-2005, le Service a examiné sa structure de gestion, ce qui a donné lieu à une nouvelle structure organisationnelle laquelle accorde, aux gestionnaires, un rôle élargi lié à la prise de décisions. On a restructuré le Comité de la haute direction afin qu'il représente chaque direction générale de l'organisme se trouvant au bureau central et dans les régions.

12. Gouvernement en direct

Activités prévues	Résultats
Effectuer un projet pilote sur le dépôt électronique des documents auprès de la Cour d'appel fédérale, de la Cour fédérale et de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada; mettre en œuvre le paiement électronique des frais de dépôt à la Cour; mettre en œuvre une nouvelle phase de dépôt électronique auprès de la Cour canadienne de l'impôt; améliorer l'accessibilité des ordinateurs disponibles aux comptoirs publics; mettre en place un nouveau système de gestion des cas.	Remise du projet pilote sur le dépôt électronique à 2005, en raison de l'approfondissement des consultations et de l'examen entrepris; remise de la mise en place d'un système de paiement électronique pour les frais de dépôt à la Cour; progrès effectués dans l'élaboration d'un nouveau système de gestion des cas.

Au cours de l'exercice 2004–2005, le Service a décidé de remettre à plus tard la tenue d'un projet pilote sur le dépôt électronique afin de poursuivre des consultations auprès des intéressés et d'examiner plus en profondeur son incidence sur les activités opérationnelles de l'organisme. Au cours de l'exercice, on a tenu des consultations supplémentaires avec des avocats, des juges et le personnel du greffe. On prévoit le lancement du projet pilote pour l'automne 2005. La mise en œuvre du paiement électronique des frais de dépôt à la Cour a été remise et sera incorporée dans le projet pilote sur le dépôt électronique.

Au cours de l'exercice 2004–2005, la Cour canadienne de l'impôt a commencé à transmettre électroniquement des décisions aux parties dans le cadre des appels déposés dans les provinces de l'Atlantique. On a continué d'envoyer aux parties les copies papier des décisions, conformément à la *Loi sur la Cour canadienne de l'impôt*. La rétroaction initiale des parties a été très positive, et la portée du projet a été élargie aux appelants de toutes les provinces. On a incorporé au projet de loi C-52 une modification à la *Loi sur la Cour canadienne de l'impôt* concernant les méthodes de communication des décisions

aux parties et, une fois que le projet de loi aura été adopté, alors les Règles de procédure de la Cour seront modifiées.

Les ordinateurs d'accès public à Ottawa, Toronto, Montréal, Vancouver, Edmonton, Québec et Winnipeg ont été configurés pour permettre au public d'avoir accès au site Web du Service administratif des tribunaux judiciaires, aux sites Web des quatre Cours, aux listes des audiences et aux bases de données contenant les décisions.

Au cours de l'exercice 2004-2005, le Service a constitué la Direction générale des meilleures pratiques et de la modernisation. Le premier objectif de cette direction générale est d'examiner les pratiques et les procédures opérationnelles du greffe, afin d'être en mesure de les moderniser. Cet examen comporte la documentation et l'examen des pratiques des deux anciens organismes. Au cours de l'exercice, on a fait des progrès dans l'élaboration d'un nouveau système de gestion des instances, lequel intégrera les meilleures pratiques des anciens organismes et fournira au public des services électroniques améliorés. Les comités consacrés à la modernisation de l'organisme seront consultés au sujet des modifications devant être apportées aux services électroniques, afin de s'assurer qu'ils répondent bien aux besoins du public des parties et des clients internes. On offrira également au public de nouveaux services, notamment des recherches selon le numéro de dossier.

Le deuxième objectif de la Direction générale des meilleures pratiques et de la modernisation est d'offrir, à la clientèle à l'interne, le choix de travailler soit avec des dossiers électroniques, soit sur copie papier. Voilà la première étape qui nous permettra d'acquérir les capacités d'offrir au public des services électroniques supplémentaires. Au cours de l'exercice 2005-2006, il faudra considérer l'apport de modifications aux règles de procédure et au cours de 2006-2007, des moyens de permettre au public de bénéficier pleinement de la technologie électronique.

13. Fonction de contrôleur moderne

Activités prévues	Résultats
Mettre en place un régime de reddition de comptes plus efficace, afin de s'assurer que les ressources sont utilisées plus efficacement; élaborer des mesures de rendement applicables à tous les secteurs de l'organisme.	La Division de la vérification interne et de l'évaluation a effectué sa première vérification; on a constitué le Comité de vérification et d'évaluation qui sera chargé des examens annuels; on a élaboré des politiques et un manuel ainsi qu'un plan de travail portant sur la vérification et l'évaluation.

Le Service administratif des tribunaux judiciaires a accompli un travail considérable dans la mise en place de pratiques de gestion modernes. On fait parvenir à tous les gestionnaires des états financiers mensuels concernant leurs centres de responsabilité, ainsi que des renseignements détaillés sur la gestion des salaires. Ces deux rapports assistent les gestionnaires dans le cadre du processus décisionnel. En outre, on procède,

en ce moment, à la tenue de consultations auprès des cadres supérieurs afin de réorganiser le système de gestion des salaires. Ce travail est à la charge de la Division de la gestion financière. On compte également mettre à jour et simplifier les états financiers mensuels. On continue la modernisation des pratiques de gestion et on procède à la révision des politiques afin qu'elles reflètent la nouvelle délégation des organismes centraux et du Service.

Le régime de gouvernance est bien en cours. L'administrateur en chef par intérim a constitué un Comité de la haute direction qui comprend des cadres supérieurs provenant de toutes les directions générales du Service. Ce comité tient des réunions au moins une fois par mois pour discuter des orientations et des politiques stratégiques. Les juges en chef des deux Cours fédérales (la Cour d'appel fédérale et la Cour fédérale) ont rencontré l'équipe de cadres supérieurs pour leur donner leur avis et les mettre au courant de leurs attentes en ce qui concerne le Service. Le juge en chef de la Cour canadienne de l'impôt doit rencontrer l'équipe à la fin de l'automne 2005. Des représentants des régions forment maintenant pleinement partie de l'équipe des cadres supérieurs et ils contribuent à l'établissement des priorités organisationnelles. Cette équipe restructurée de gestion ce concentre sur la responsabilisation et sur la rentabilité des ressources que le Parlement a affectées au Service. L'équipe se consacre aussi à l'élaboration de priorités et de nouvelles orientations du Service. Le Comité de gestion du risque et d'évaluation s'est rencontré plusieurs fois au cours de l'exercice pour approuver le cadre de référence de deux vérifications (ressources humaines et sécurité physique).

On procède en ce moment au remplacement de l'initiative de modernisation de la fonction de contrôleur par le Cadre de responsabilisation de gestion. Dans le cadre de l'initiative en question, on constituait des groupes de travail consacrés à la conception de l'architecture des activités des programmes pour le compte du Service. À partir de maintenant, le travail sera effectué par l'élaboration et la mise en place d'un cadre de responsabilisation de gestion.

Conformément à la réforme de la fonction de contrôleur moderne du gouvernement du Canada, le Service a constitué une Division de la vérification interne et de l'évaluation en mars 2004. Au cours de l'exercice 2004-2005, cette division a effectué sa première vérification pour le compte du Service et en a entamé deux autres. Cette division a également fourni des conseils spécialisés sur la constitution du Comité de vérification et d'évaluation du Service, lequel a pour objectif de faciliter la communication entre les vérificateurs internes et les évaluateurs, les vérificateurs externes et le Comité de la haute direction. Le Comité est chargé d'effectuer des examens annuels afin de s'assurer que le Service satisfait aux obligations de gestion du risque reste conforme aux lois, règlements et politiques pertinents et satisfait aux normes éthiques de conduite.

Au cours de l'exercice 2004-2005, la Division de la vérification interne et de l'évaluation a également élaboré sa structure de gouvernance, notamment des politiques, des normes de vérification interne et un manuel de procédures; elle a également élaboré une méthode de vérification en fonction du risque et un plan de travail en matière d'évaluation pour les années à vernir.

14. Sécurité

Activités prévues	Résultats
Élaborer une politique intégrale sur la sécurité, ainsi que des protocoles de sécurité pour les audiences et pour la transmission de documents confidentiels.	Rédaction d'une politique intégrale sur la sécurité et des protocoles de sécurité; préparation d'un exposé de formation sur la sécurité.

En 2004-2005, le Service a élaboré des politiques et un protocole sécuritaires concernant les audiences et la transmission de documents névralgiques. Certaines de ces politiques ne sont toutefois encore qu'à l'état d'ébauche. Un exposé sur la formation et la sensibilisation à la sécurité a été préparé et présenté aux membres du personnel des bureaux de Vancouver, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Saskatoon, Regina, Whitehorse et Yellowknife. Le Service entend faire de cette présentation une partie intégrante de la formation de tous les membres du personnel.

Enfin, les exigences sécuritaires seront intégrées à la conception du nouveau centre judiciaire fédéral de Toronto et de l'Édifice de la magistrature Pierre-Elliott-Trudeau dans la région de la capitale nationale.

SECTION III — RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Renseignements organisationnels

Structure de gestion du Service administratif des tribunaux judiciaires et les secteurs de service, 2004–2005

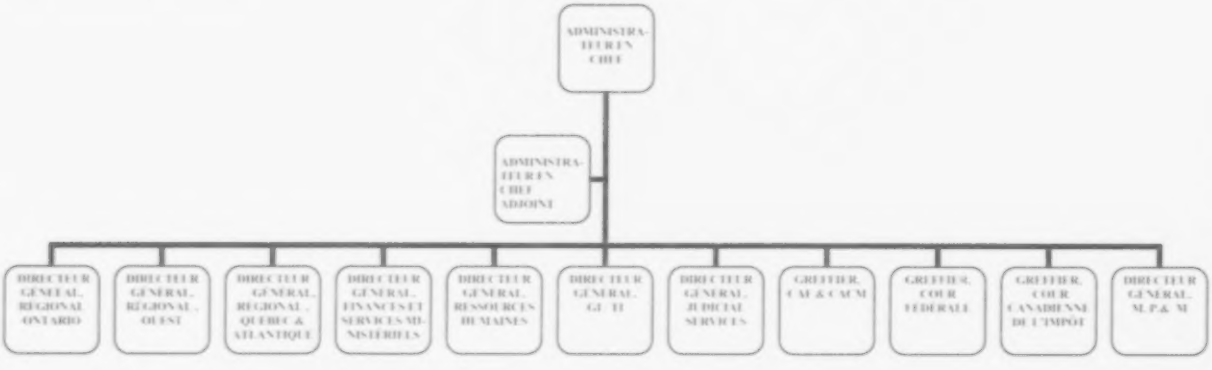
ADMINISTRATEUR EN CHEF
ADMINISTRATEUR EN CHEF ADJOINT
DIRECTEUR GÉNÉRAL, RÉGIONAL ONTARIO
DIRECTEUR GÉNÉRAL, RÉGIONAL OUEST
DIRECTEUR GÉNÉRAL, RÉGIONAL QUÉBEC & ATLANTIQUE
DIRECTEUR GÉNÉRAL, FINANCES ET SERVICES MINISTÉRIELS
DIRECTEUR GÉNÉRAL, RESSOURCES HUMAINES
DIRECTEUR GÉNÉRAL, GI TI
DIRECTEUR GÉNÉRAL, JUDICIAL SERVICES
GREFFIER, CAF & CACM
GREFFIER, COUR FÉDÉRALE
GREFFIER, COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT
DIRECTEUR GÉNÉRAL, M.P.& M.

GI / TI - **Gestion de l'information et technologie de l'information**
CAF - **Cour d'appel fédérale**
CACM - **Cour d'appel de la cour martiale du Canada**
BP & M - **Meilleures pratiques et modernisation**

Le Service administratif des tribunaux judiciaires comprend trois principaux secteurs de service : les services de greffe, le soutien judiciaire et les services ministériels.

- Les **services de greffe** consistent à offrir aux tribunaux les services adjoints relatifs à la procédure. Il s'agit notamment de traiter les documents déposés par les plaideurs ou destinés à ces derniers, d'assister aux audiences, d'en dresser le compte rendu, d'informer les plaideurs, de conserver les dossiers et les bases de données nécessaires aux tribunaux et de produire des actes juridiques afin de faire exécuter les décisions. Ces services permettent au public et à la collectivité juridique d'avoir un meilleur accès au système judiciaire.
- **Les services de soutien judiciaire** consistent à fournir des services de soutien aux juges et aux protonotaires ainsi que, notamment, aux cadres supérieurs, aux adjoints judiciaires, aux employés de la bibliothèque et aux autres membres du personnel fournissant un soutien direct aux juges. Ces services de soutien veillent à ce que la magistrature soit en mesure d'entendre et de résoudre les poursuites équitablement et efficacement.
- **Les Services intégrés** fournissent des services en finances, en ressources humaines, en informatique, en gestion de l'information et en télécommunications. Ce secteur d'activité supervise également la gestion des installations, la traduction, les chauffeurs, les huissiers, la planification stratégique, les communications, la vérification et l'évaluation internes ainsi que la sécurité tant pour les Cours que pour le Service. Ces services internes rehaussent le professionnalisme des employés du Service et leur permettent d'apporter un appui efficace aux Cours.

Tableau 1: Comparaison des dépenses prévues aux dépenses réelles (équivalents temps plein compris)

(millions de dollars)	2002-2003 Dépenses réelles[2]	2003-2004 Dépenses réelles[2]	2004–2005			
			Budget principal	Dépenses prévues[3]	Total des autorisations[4]	Dépenses réelles[5]
Service administratif des tribunaux judiciaires[1]	55,7	54,2	54,3	54,3	56,2	55,4
Total[5]	**55,7**	**54,2**	**54,3**	**54,3**	**56,2**	**55,4**

Total	55,7	54,2	54,3	54,3	56,2	55,4
Moins : revenus non disponibles (tableau 7)	(9,7)	(6,0)	–	(7,6)	(7,6)	(5,4)
Plus : coût des services reçus à titre gracieux (tableau 4)*	18,1	14	–	17,1	17,1	19,2
Coût net pour le ministère	**64,1**	**62,2**	**54,3**	**63,8**	**65,7**	**69,2**

Équivalents temps plein	**601**	**581**	**–**	**600**	**–**	**562**

[1] La Loi sur le Service administratif des tribunaux judiciaires est entrée en vigueur le 2 juillet 2003 et a fusionné les anciens greffes de la Cour fédérale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt. Avant l'année financière 2003-2004, les deux entités se sont rapportées séparément. Pour 2003-2004, chaque organisation a son propre RPP, se rapportant ainsi séparément, mais, pour le RMR de 2003-2004 et les comptes publics, ils ont été consolidés. À partir de 2004-2005, tous les rapports reflètent comme étant un seul ministère.

[2]Source: RMR de 2002-2003 et 2003-2004 respectivement.

[3]Source: RPP de 2004-2005.

[4] Source: les comptes publics de 2004-2005.

[5]Le total inclut les contributions aux régimes de prestations aux employés. Pour de plus amples informations, veuillez consulter le 'Tableau 3: Postes votés et législatifs".

Tableau 2 : Utilisation des ressources par secteur d'activités (ou par activité de programme)

	2004–2005			
	Budgétaire			Total
	Fonctionnement	Total: Dépenses budgétaires brutes	Total: Dépenses budgétaires nettes	
Service administratif des tribunaux judiciaires				
Budget principal	54,3	54,3	54,3	54,3
Dépenses prévues	54,3	54,3	54,3	54,3
Total des autorisations	56,2	56,2	56,2	56,2
Dépenses réelles	55,4	55,4	55,4	55,4

Note: Tel qu'indiqué dans le 'Guide de préparation des rapports ministériels sur le rendement 2004-2005', certaines colonnes ont été enlevées puisqu'elles ne s'appliquent pas.

Tableau 3: Postes votés et législatifs

Poste voté ou législatif	Libellé tronqué du poste voté ou législatif	2004–2005			
		Budget principal	Dépenses prévues	Autorisations	Dépenses réelles
30	Dépenses de fonctionnement	47,7	47,7	50,5	49,6
(S)	Contributions aux avantages sociaux des employés	6,6	6,6	5,7	5,7
	Total	**54,3**	**54,3**	**56,2**	**55,4**

Notes:

- Les totaux peuvent paraître incorrects parce que les chiffres ont été arrondis.
- L'écart entre les autorisations totales ($50,5M) et le total des dépenses réelles ($49,6M) est de $0,9 M. Pour l'année financière 2004-2005, le Service administratif des tribunaux judiciaires n'a pas dépensé le montant de $0,3M affecté aux cas spéciaux de sécurité (procès d'Air India).

Tableau 4: Coût net pour le ministère

(en millions de dollars)	2004–2005
Dépenses réelles	55,4
Plus : Services reçus à titre gracieux	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	16,5
Contributions de l'employeur aux primes du régime d'assurance des employés et dépenses payées par le SCT (hors les fonds renouvelables)	2,6
Indemnisation des victimes d'accidents du travail assurée par Développement social Canada	0,0
Traitements et dépenses connexes liés aux services juridiques fournis par Justice Canada	0,1
Total des services reçus à titre gracieux	19,2
Moins : Revenus non disponibles	(5,4)
Coût net pour le ministère en 2004-2005	**69,2**

Note: Une ligne a été insérée pour montrer la somme de tous les services reçus à titre gracieux.

Tableau 7: Sources des revenus disponibles et des revenus non disponibles

Revenus non disponibles

(en millions de dollars)	Revenus réels 2002–03	Revenus réels 2003–04	2004–2005	
			Revenus prévus	Revenus réels
Service administratif des tribunaux judiciaires				
Remboursement des dépenses des années précédentes	0,1	0,1	0,2	0,0
Frais de service	1,2	1,4	1,5	1,8
Amendes imposées par le tribunal	5,3	2,0	4,4	0,2
Diverses recettes non fiscales	3,0	2,4	1,6	3,3
Total des revenus non disponibles	**9,7**	**6,0**	**7,6**	**5,4**

Notes:

- Les totaux peuvent paraître incorrects parce que les chiffres ont été arrondis.
- Tel qu'indiqué dans le 'Guide de préparation des rapports ministériels sur le rendement 2004-2005', certaines colonnes ont été enlevées puisqu'elles ne s'appliquent pas.
- Les revenus non disponibles du Service administratif des tribunaux judiciaires sont composés surtout des droits prélevés pour le dépôt de documents auprès des greffes et du produit de la vente de photocopies de jugements, plus d'autres recettes comme les amendes. Il est impossible de prévoir les revenus provenant des amendes qui varient de façon significative d'une année à l'autre. Les revenus réels des amendes recueillis cette année sont inférieurs aux quelques années précédentes.
- Les diverses recettes non fiscales proviennent principalement d'autres revenus mais surtout de l'assurance-emploi (AE). Pour 2002-2003 et 2003-2004, les coûts reliés à l'AE inclut uniquement la portion du soutien au greffe de la Cour canadienne de l'impôt. À partir de 2004-2005, les coûts reliés à l'AE sont pour le soutien de tous les quatre cours (la Cour d'appel fédérale, la Cour fédérale, la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et la Cour canadienne de l'impôt). Le total des coûts que le Service administratif des tribunaux judiciaires allouait au traitement des causes d'assurance-emploi (AE) serait imputé au compte d'assurance-emploi du Canada. Ainsi, Ressources humaines et du Développement des compétences (RHDC), le ministère responsable du compte AE, indiquerait des dépenses liées à l'AE et le Service administratif des tribunaux judiciaires indiquerait une somme équivalente au niveau des recettes non disponibles. L'objectif de cet exercice de comptabilité consiste à tenir compte avec plus de précision du coût total nécessaire au fonctionnement du compte AE du gouvernement : il ne représente pas un apport de fonds externes.

Tableau 17: Réponse aux comités parlementaires, aux vérifications et aux évaluations pour l'exercice 2004-2005

Réponse aux comités parlementaires
Ne s'applique pas.

Réponse aux rapports du Bureau du vérificateur général
Ne s'applique pas.

Vérifications externes (note : Ceci fait référence aux autres évaluations faites par la Commission de la fonction publique, par le Commissaire aux langues officielles et par la Direction des langues officielles de l'Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique.)
Ne s'applique pas.

Vérifications ou évaluations internes
Vérification des contrats portant sur les services d'architecture 1998-2004 (Pour de plus amples informations voir http://www.cas-satj.gc.ca/publications/pub_audit_f.php).

Tableau 23: Politiques sur les voyages

Le Service administratif des tribunaux judiciaires respecte et utilise les paramètres des politiques du SCT sur les voyages.

SECTION IV—AUTRES RENSEIGNEMENTS

Bureaux du Service administratif des tribunaux judiciaires

BUREAUX DE LA RÉGION DE LA CAPITALE NATIONALE

Service administratif des tribunaux judiciaires
BUREAU PRINCIPAL – OTTAWA
434, rue Queen
Ottawa (Ontario)
K1A 0H9
http://www.cas-satj.gc.ca

Immeuble Lorne **90, rue Elgin** **Ottawa (Ontario) K1A 0H9** **Greffe de la Cour d'appel fédérale et de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada** Téléphone : (613) 996-6795 (613) 995-9177 Immigration Télécopieur : (613) 952-7226 **Greffe de la Cour fédérale** Téléphone : (613) 992-4238 Télécopieur : (613) 952-3653	**Tours Centennial** **200, rue Kent** **Ottawa (Ontario) K1A 0H9** **Greffe de la Cour canadienne de l'impôt** Téléphone : (613) 992-0901 ou 1 800 927-5499 Télécopieur : (613) 957-9034 ATS : (613) 943-0946 Salle d'audience et cabinets des juges de la Cour canadienne de l'impôt
Édifice Thomas-D'Arcy-McGee **90, rue Sparks** **Ottawa (Ontario) K1A 0H9** Salles d'audience et cabinets des juges de la Cour d'appel fédérale, de la Cour fédérale et de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada	**434, rue Queen** **Ottawa (Ontario) K1A 0H9** **Services ministériels du Service administratif des tribunaux judiciaires** Téléphone : (613) 996-4778 Télécopieur : (613) 941-6197

BUREAUX LOCAUX

CAF - Cour d'appel fédérale
CF - Cour fédérale
Cour d'appel de la cour martiale du Canada – CACM
CCI : Cour canadienne de l'impôt

ALBERTA – Calgary

635, Eight Avenue sud-ouest, 3e étage
T2P 3M3
Téléphone : CAF/CACM (403) 292-5555
CF (403) 292-5920
CCI (403) 292-5556
Télécopieur : (403) 292-5329
ATS : (403) 292-5879

COLOMBIE-BRITANNIQUE – Vancouver

Pacific Centre, C.P. 10065
701, rue West Georgia V7Y 1B6
Téléphone : CAF/CACM (604) 666- 2055
CF (604) 666-3232
CCI (604) 666-7987
Télécopieur : (604) 666-8181
ATS : (604) 666-9228

NOUVEAU-BRUNSWICK – Fredericton

82, rue Westmorland, bureau 100 E3B 3L3
Téléphone : CAF/CACM (506) 452-2036
CF (506) 452-3016
CCI (506) 452-2424
Télécopieur : (506) 452-3584
ATS : (506) 452-3036

ONTARIO – Toronto et London

1) Greffe de la Cour d'appel fédérale, de la Cour fédérale et de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada (Toronto)
330, avenue University, 7e étage M5G 1R7
Téléphone : (416) 973-3356
Télécopieur : (416) 973-2154
ATS : (416) 954-4245

ALBERTA – Edmonton

Scotia Place, Tour 1, bureau 530
C.P. 51
10060, av. Jasper T5J 3R8
Téléphone : CAF/CACM (780) 495-2502
CF (780) 495-4651
CCI (780) 495-2513
Télécopieur : (780) 495-4681
ATS : (780) 495-2428

MANITOBA – Winnipeg

363, rue Broadway, 4e étage R3C 3N9
Téléphone : CAF/CACM (204) 983-2232
CF (204) 983-2509
CCI (204) 983-1785
Télécopieur : (204) 983-7636
ATS : (204) 984-4440

NOUVELLE-ÉCOSSE – Halifax

1801, rue Hollis, bureau 1720 B3J 3N4
Téléphone : CAF/CACM (902) 426-5326
CF (902) 426-3282
CCI (902) 426-5372
Télécopieur : (902) 426-5514
ATS : (902) 426-9776

2) Greffe de la Cour canadienne de l'impôt (Toronto)
200, rue King ouest, bureau 902 M5H 3T4
Téléphone : (416) 973-9181
1-800-927-5499
Télécopieur : (416) 973-5944

3) Greffe de la Cour canadienne de l'impôt (London)
231, rue Dundas, 3e étage N6A 1H1
Téléphone : (519) 645-4203
1-800-927-5499
Télécopieur : (519) 675-3391

QUÉBEC – Montréal
Greffe de la Cour d'appel fédérale, de la Cour fédérale et de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada

30, rue McGill H2Y 3Z7

Téléphone :	CAF/CACM	(514) 283-5200
	CF	(514) 283-4820
	CCI	(514) 283-9912
	ou	1 800 927-5499
Télécopieur :	CAF/CACM /CF	(514) 283-6004
	CCI	(514) 496-1996
ATS :	(514) 283-3017	

QUEBEC — Québec
Palais de justice, salles 500A et 500E,
300, boulevard Jean-Lesage G1K 8K6

Téléphone :	CAF/CACM	(418) 648-4964
	CF	(418) 648-4820
	CCI	(418) 648-7324
Télécopieur :	(418) 648-4051	
ATS :	(418) 648-4644	

BUREAUX DOTÉS D'EMPLOYÉS DE TRIBUNAUX PROVINCIAUX OU TERRITORIAUX

NOUVEAU-BRUNSWICK – Saint John
110, rue Charlotte, salle 413 E2L 2J4
Téléphone : (506) 636-4990
Télécopieur : (506) 658-3070

TERRE-NEUVE – St. John's
The Court House, C.P. 937,
Rue Duckworth A1C 5M3
Téléphone : (709) 772-2884
Télécopieur : (709) 772-6351

TERRITOIRES DU NORD-OUEST – Yellowknife
The Court House, C.P. 1320
4905, 49th Street X1A 2L9
Téléphone : (867) 873-2044
Télécopieur : (867) 873-0291

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD – Charlottetown
Sir Henry Louis Davies Law Courts
C.P. 2000, 42, rue Water C1A 8B9
Téléphone : (902) 368-0179
Télécopieur : (902) 368-0266

SASKATCHEWAN – Regina
The Court House
2425, avenue Victoria S4P 3V7
Téléphone : (306) 780-5268
Télécopieur : (306) 787-7217

SASKATCHEWAN – Saskatoon
The Court House
520 Spadina Crescent est S7K 2H6
Téléphone : (306) 975-4509
Télécopieur : (306) 975-4818

YUKON – Whitehorse
Andrew A. Phillipsen Law Centre
2134, Second Avenue Y1A 5H6
Téléphone : (867) 667-5441
Télécopieur : (867) 393-6212